



**PROJET DE PREVENTION DU VIH/SIDA CHEZ LES  
FEMMES ET LES FILLES DANS LES ZONES URBAINES ET  
RURALES EN REPUBLIQUE DU CONGO**

**MISSION D'EVALUATION FINALE EXTERNE**

***Rapport Final***

***Mai 2012***

**Equipe des Consultants-Evaluateurs :**

---

- Mr NGOMA Phuati Armand, Consultant International
- Mr KIMBOLO Léonel, Consultant National

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	3
Résumé exécutif .....	4
<b>Chapitre 1 : Introduction/présentations</b> .....	<b>7</b>
1.1. Présentation du Rapport .....	7
1. 2. Présentation de la mission .....	7
1. 2.1. Objectifs de l'évaluation .....	7
1.2.2. Contraintes et difficultés rencontrées .....	8
1.2.3. Démarche méthodologique .....	9
<b>Chapitre 2 : Présentation du Projet</b> .....	<b>11</b>
2.1. Contexte et historique du Projet .....	11
2.2. Objectifs et activités du Projet .....	12
2.3. Organisation institutionnelle .....	12
2.4. Financement .....	14
2.5. Déroulement du Projet – Evénements intercurrents .....	14
<b>Chapitre 3 : Présentation du Projet : Etat des lieux des réalisations</b> .....	<b>15</b>
<b>Chapitre 4 : Analyse et appréciation des réalisations du Projet</b> .....	<b>20</b>
4.1. L'efficacité du Projet .....	20
4.1.1. L'efficacité du Projet en termes de réalisation effective des activités par rapport aux prévisions initiales .....	20
a) Présentation comparée des résultats effectivement obtenus par rapport aux prévisions initiales .....	20
b) Discussion des résultats .....	22
4.1.2. L'efficacité au regard de la finalité du Projet .....	26
a) L'efficacité du Projet en termes de réduction du risque d'infection au VIH .....	26
b) L'efficacité du Projet en termes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes et des filles infectées et affectées .....	29
c) L'efficacité du Projet en termes de promotion du leadership des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH/SIDA .....	30
4.2. La pertinence des actions .....	31
4.3. L'impact des actions .....	33
4.3.1. Pour les bénéficiaires directs du Projet .....	33
4.3.2. Pour les bénéficiaires indirects du Projet .....	35
4.4. La pérennité des acquis .....	36
4.4.1. La pérennité des acquis du Projet dans son aspect général .....	36
4.4.2. La pérennité des acquis du Projet en ce qui concerne les AGR.....	38
4.5. L'efficience du Projet .....	39
<b>Chapitre 5. Constats, Diagnostics et leçons – Recommandations</b> .....	<b>41</b>
5.1. Constats, Diagnostics et Leçons .....	41
5.2. Recommandations .....	44
<b>Annexes</b> .....	<b>48</b>
Annexe 1 : Chronogramme des activités de la mission, Rencontres et visites .....	48
Annexe 2 : Principaux documents mis à disposition .....	52

## **Sigles et abréviations**

ADR	Association pour le Développement Rural
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMA	Association Monde Action
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST
CSI	Centre de Santé Intégré
DDIFD	Directrice Départementale de l'Intégration de la Femme au Développement
DDPF	Directrice Départementale de la Promotion de la Femme
DDS	Direction Départementale de la Santé
FCA	Fondation Congo Assistance
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MPFIFD	Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPDAS	Organisation des Premières Dames d'Afriques contre le SIDA
PADEPP	Projet d'Appui à la Décentralisation et au Passage à l'Echelle des actions de Prévention et de Prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies dur le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
UDLS	Unité Départementale de Lutte contre le SIDA
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VNU	Volontaire des Nations Unies

## Résumé exécutif

### ➤ Introduction

En dépit des efforts du Gouvernement et des organisations de la société civile, notamment des associations féminines, le risque d'infection au VIH en République du Congo reste élevé. L'enquête de séroprévalence nationale réalisée en 2003 a révélé un taux de prévalence de 4,2% au niveau national, avec une tendance à la féminisation de la pandémie (4,7% chez les femmes contre 3,6% chez les hommes). De ce constat est né le « Projet de Prévention du VIH/SIDA chez les femmes et les filles dans les zones urbaines et rurales en République du Congo ». Il visait à réduire l'impact psychosocial et économique du VIH/SIDA sur les femmes et les filles dans les départements de la Cuvette Ouest, des Plateaux, du Pool et de la Lékoumou. Financé par la Corée du Sud et le PNUD, et mis en œuvre en partenariat avec la section congolaise de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique contre le SIDA, OPDAS, le Projet s'était fixé quatre objectifs spécifiques, à savoir, réduire le risque d'infection au VIH des femmes et des filles, lutter contre la stigmatisation et la discrimination, promouvoir un leadership des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH/SIDA et promouvoir l'accès aux services de prise en charge économique et juridique.

### ➤ Principaux résultats

A l'issue de l'exécution du Projet, les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- 2 centres pour femmes et filles ont été rendus opérationnels à Ewo et à Gamboma, et un 3<sup>ème</sup> est en cours de construction à Kinkala ;
- 86 paires éducatrices ont été formées ;
- Plus de 10.000 femmes et filles ont été formées ou sensibilisées ;
- 826 femmes ont été appuyées dans le cadre de leurs Activités Génératrices de Revenus, AGR ;
- Un long travail de plaidoyer a abouti à l'adoption de la loi 30-2011 du 3 juin 2011 portant « Lutte contre le VIH et le SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH » ;
- Organisation d'un séminaire sur la stratégie de vulgarisation de la loi ;
- Appui financier apporté à l'organisation d'un atelier régional sur le Leadership, Droits Humains et VIH/SIDA

Au vu de ces réalisations, on peut dire que le Projet a globalement atteint les résultats escomptés. En termes de réalisation des activités par rapport aux prévisions initiales, 2 facteurs ont été déterminants dans l'atteinte des résultats. D'une part, l'Etat congolais a apporté, en cours de Projet, une contribution financière conséquente qui a permis d'acquérir des terrains, de construire et d'équiper 2 centres pour femmes et filles. D'autre part, le Projet a été confronté à des contraintes financières qui ont notamment conduit au non-remplacement, après décès, de l'un des Volontaires des Nations Unies, VNU, qui devait coordonner la mise en œuvre

des activités dans le département de la Lékoumou. A la suite de ce décès et du non-remplacement du VNU, le Projet n'a pas pu être mis en œuvre dans ce département.

Par rapport à l'objectif final de prévention et de réduction du risque d'infection au VIH, le Projet a contribué à apporter aux femmes et aux filles une meilleure connaissance du VIH/SIDA grâce à des formations de et par les paires éducatrices ainsi qu'à des actions et campagnes d'information et de sensibilisation bien ciblées. On peut toutefois regretter que le contenu de ces formations et de ces campagnes d'information n'ait pas fait une place plus importante à l'incitation au dépistage volontaire et que les paires éducatrices aient été cantonnées dans une fonction de prestataire de sessions de formation. Il eût été plus bénéfique d'appréhender la paire éducatrice non seulement comme un prestataire de formation, mais aussi comme relai communautaire, chargé de conseiller et d'accompagner ses paires.

Le Projet a aussi permis de réaliser une mobilisation massive des femmes et des filles, bénéficiaires quasi-exclusifs des prestations. Le leadership des femmes en matière de lutte contre le VIH/SIDA en a été renforcé. Mais avec la diminution programmée des financements extérieurs consacrés à la lutte contre le VIH/SIDA au Congo, la mise à l'écart des hommes et des garçons pourrait être préjudiciable à la prévention si ces derniers n'étaient pas mobilisés et impliqués autant que les femmes et les filles. Dès lors, il conviendrait à l'avenir de repenser le leadership féminin de manière à intégrer davantage les hommes et les garçons dans les actions du Projet, là où les impératifs de santé publique le commandent.

Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, ont été réellement impliqués dans le Projet. L'Etat au niveau central a apporté une importante contribution financière au Projet, alors que ses services ont participé à l'organisation et à la mise en œuvre du Projet à différents stades (Participation au comité de pilotage, aux comités d'approbation des microprojets, aux supervisions conjointes, au suivi des activités, etc.). Cette implication des pouvoirs publics a donné au Projet un ancrage institutionnel fort qui est un préalable à la pérennisation des acquis du Projet. Mais cette pérennisation reste à réaliser, en particulier en ce qui concerne les centres des femmes et des filles qui ont été créés ou sont en train d'être mis en place. Le statut ainsi que le modèle d'organisation, de fonctionnement et de financement de ces centres doivent désormais être définis dans le cadre d'une large concertation avec tous les acteurs concernés. La pérennisation des acquis du Projet suppose également que la coordination de la réponse nationale de la lutte contre le VIH/SIDA soit renforcée tant au niveau national qu'au niveau local, chacun devant jouer pleinement son rôle.

L'appui du Projet aux Activités Génératrices de Revenus, AGR, a rencontré une large adhésion des populations. Les femmes ont été soutenues dans leurs AGR à travers un système de microcrédits remboursables. Grâce aux revenus générés par les activités appuyées, certaines femmes ont pu payer les frais de scolarité de leurs enfants, par exemple. Pour d'autres femmes, le fait d'avoir obtenu des microcrédits dans le cadre du Projet, a permis d'obtenir d'autres crédits auprès d'autres projets.

Le financement de leurs activités en a été facilité, même si le montant peu élevé des sommes prêtées n'a pas toujours répondu complètement aux besoins de financement. Au-delà de l'impact économique du Projet, on peut observer d'autres éléments de changement sur le plan sociétal et culturel. Ainsi par exemple, on peut noter une certaine dynamisation du mouvement et de l'esprit associatifs. De même, le Projet a contribué à faire prendre conscience du fait que loin d'être un acte de charité gratuite, l'aide au développement engendre aussi des obligations pour les bénéficiaires. Le taux de remboursement des emprunts contractés témoigne de cette prise de conscience. A la fin de l'année 2011 et selon les départements, les microcrédits empruntés ont été remboursés à hauteur de 71 et 87 %. En tout état de cause, avec l'appui aux AGR, le Projet a contribué à réduire la pauvreté qui constitue une importante cause de vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA.

### ➤ Les principales recommandations

#### *Aux Bailleurs de fonds initiaux (République de Corée du sud et PNUD)*

- Poursuivre et accentuer les efforts financiers pour soutenir de telles actions qui s'inscrivent dans l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA

#### *Aux autorités congolaises*

- Poursuivre et accentuer l'effort financier afin de toucher un nombre plus élevé de personnes
- Poursuivre l'appropriation des acquis
- Accroître et renforcer les capacités en matière de coordination de la réponse nationale de lutte contre le VIH/SIDA
- Redéfinir et accompagner l'évolution de la mission et du rôle des pairs éducateurs

#### *Au PNUD et à l'OPDAS-FCA*

- Poursuivre le plaidoyer, la recherche et la mobilisation des fonds, chacun en ce qui le concerne et notamment le PNUD vers l'extérieur du pays et l'OPDAS-FCA auprès des autorités nationales

#### *Aux Acteurs de mise en œuvre et d'exécution du Projet*

- Organiser la pérennisation des acquis du Projet
- Développer des pratiques et des outils de management et de gestion axés sur l'amélioration des résultats. Cela implique notamment de :
  - Faire intervenir davantage de PVVIH et leurs organisations dans les actions
  - Ouvrir le bénéfice du Projet aux garçons et aux hommes pour certaines activités du Projet
  - Organiser les campagnes d'information et de sensibilisation en anticipant sur les questions et les problèmes posés au niveau du dépistage volontaire dans les CSI
  - Organiser la formation et la mission des pairs éducateurs comme des véritables relais communautaires.

# Chapitre 1 :

## INTRODUCTION/PRESENTATIONS

### 1.1. Présentation du Rapport

Le présent ***Rapport Final*** rend compte de la mission d'évaluation finale externe du Projet de « Prévention du VIH/SIDA chez les femmes et les filles dans les zones urbaines et rurales en République du Congo ». Les conclusions contenues dans ce Rapport tiennent compte des discussions et de l'échange de points de vue qui ont jalonné le déroulement de la mission et qui confèrent à cette dernière un caractère participatif réel. Ces discussions et ces échanges entre la mission d'évaluation, d'un côté, et les responsables du Projet, de l'autre, ont débuté dans le cadre de la rédaction du *Rapport d'avancement* de la mission. Rédigé à l'issue des trois premières semaines de la mission et présenté le 4 mai, le Rapport d'avancement a permis de rendre compte du déroulement de la mission et de présenter les grandes lignes de la démarche méthodologique que la mission d'évaluation entendait adopter pour l'analyse et l'appréciation des résultats du Projet. Les discussions et les échanges se sont par la suite poursuivis dans le cadre de la présentation du Rapport provisoire, d'une part, et de restitution qui s'est tenu devant un comité de pilotage élargi le 18 mai 2012, d'autre part. Lors de la restitution, certains éléments de constat et de diagnostic ont été mis en exergue pour soutenir l'échange et la discussion sur les conclusions de l'évaluation. Les remarques et les observations qui ont été faites à ces deux occasions ont ainsi contribué à enrichir le présent Rapport.

### 1. 2. Présentation de la mission

#### 1. 2.1. Objectifs de l'évaluation

La mission dans le cadre duquel intervient le présent Rapport, est une mission d'évaluation finale externe. Elle visait à apprécier l'efficacité de l'action menée, les progrès enregistrés, l'atteinte des objectifs fixés, dans une perspective d'amélioration des prestations à venir et de consolidation des acquis. Cette évaluation avait ainsi « une fonction de capitalisation qui permettra de tirer des leçons de l'expérience afin d'améliorer les prestations à venir ».

Initialement prévue pour se dérouler du 12 avril au 11 mai 2012, la mission d'évaluation a été prolongée d'une semaine. Elle s'est terminée le 18 mai 2012. Elle a été menée par une équipe constituée d'un Consultant International appuyé par un Consultant National.

### **1. 2.2. Contraintes et difficultés rencontrées**

Au-delà de quelques péripéties mineures qui surviennent inévitablement dans l'organisation et la réalisation de ce genre de travail, on peut dire que la mission s'est bien déroulée. Que l'ensemble des acteurs rencontrés et/ou qui ont participé directement ou indirectement à son bon déroulement, trouvent ici l'expression des remerciements sincères et chaleureux des membres de l'équipe d'évaluation.

La mission a néanmoins été confrontée à quelques difficultés qu'il convient de relever ici car elles ont eu des conséquences dans le travail d'évaluation. D'abord, les données chiffrées qui sont utilisées dans ce Rapport sont celles au 31 décembre 2011. Les réalisations effectuées depuis le début de l'année 2012 n'ont pas été comptabilisées car le rapport d'activités pour cette période n'était pas encore disponible et n'a donc pas pu parvenir à la mission d'évaluation. On rappellera également que les acteurs du Projet que la mission d'évaluation a pu rencontrer, bien qu'étant assez représentatifs, ne forment néanmoins qu'un échantillon de la totalité des acteurs impliqués ou concernés par le Projet. Les informations que la mission d'évaluation a pu recueillir auprès de ces acteurs portent avant tout sur le ressenti de ces derniers et moins sur l'aspect quantitatif de leurs réalisations respectives. Par conséquent, les informations et les données quantitatives utilisées dans le présent Rapport sont celles fournies par l'unité de gestion du Projet, dans ses rapports annuels d'activités.

Ensuite, quelques données et informations n'ont pas été rapportées ; et la mission d'évaluation n'a pas eu la possibilité de les reconstituer, faute de disposer d'éléments probants dans les rapports annuels d'activités.

Enfin, la gestion comptable et financière des projets et programmes du PNUD est faite de façon centralisée et consolidée sur le logiciel ATLAS. Les dépenses des différents projets et programmes sont regroupés dans le logiciel. Pour l'équipe d'évaluation, la comptabilisation et l'individualisation des dépenses du Projet évalué nécessitaient un long travail de manipulation du logiciel qui ne rentrait pas dans son champ d'intervention. La mission d'évaluation n'a donc pas été en mesure de déterminer de manière pertinemment précise la ventilation des dépenses activité par activité, ou résultat par résultat, une telle ventilation ne lui ayant pas été fournie. Il faut noter par ailleurs que certaines dépenses du Projet ont été faites (ou sont en train d'être faites) directement par la partie nationale. Comme on le verra un peu plus loin, des fonds supplémentaires ont été mobilisés en cours de Projet auprès de l'Etat congolais. Ces fonds supplémentaires ont servi à l'achat des terrains, à la construction et à l'équipement des centres. La mission d'évaluation n'a pas eu accès au détail de ces fonds. N'ayant donc pas pu accéder à toutes ces données et informations, le travail d'analyse de la mission d'évaluation, particulièrement sur le critère de l'efficience, comme cela apparaît plus loin, s'en ressent tout naturellement.



### **1. 2.3. Démarche méthodologique**

La démarche méthodologique ayant abouti à la rédaction du Présent Rapport combine les deux temps successifs de la mission d'évaluation : le recueil de données et informations d'une part, l'analyse de ces données et informations ainsi que l'appréciation des résultats, d'autre part.

#### *En ce qui concerne le recueil de données et informations.*

Les données et informations exploitées par la mission d'évaluation proviennent de deux sources principales :

- D'un côté, il y a la documentation consultée. Il s'agit pour l'essentiel des rapports et documents mis à la disposition de la mission, et se rapportant à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du Projet ou à la politique générale de lutte contre le VIH/SIDA dans le pays. Une liste indicative des principaux documents mis à disposition figure en *Annexe 2* du présent Rapport.
- De l'autre côté, il y a les données et informations recueillies par l'équipe d'évaluation à Brazzaville et dans les départements de mise en œuvre du Projet lors des entretiens et des visites sur le terrain. Ces données et informations ont été recueillies en utilisant différents outils et méthodes. Parmi ces outils et méthodes, on peut citer :
  - Les entretiens individuels ou de groupe.
  - Les focus group. Ils ont été utilisés lors des rencontres avec les femmes ayant développé des Activités Génératrices de Revenus, AGR, avec les paires formées et avec les élèves. Pour ces derniers, les focus-groups se sont déroulés séparément, avec les garçons d'un côté et avec les filles de l'autre.
  - Les visites et constatation. Elles ont permis à la mission d'évaluation de se rendre compte de visu de certaines réalisations du Projet, comme par exemple les centres construits ou les champs cultivés dans le cadre des Activités Génératrices de Revenus, AGR.

Le chronogramme des activités réalisées et les personnes rencontrées au cours de la mission sont précisés dans l'*Annexe 1*.

#### *En ce qui concerne l'analyse des données et informations et l'appréciation des résultats*

Il nous a fallu dans un premier temps dresser un état des lieux des réalisations du Projet. Cet état des lieux répertorie les principales réalisations du Projet. Il a une visée essentiellement descriptive. Il est présenté dans le chapitre 3 de ce Rapport, qui lui-même vient après la présentation du Projet effectuée dans le chapitre 2.

Nous avons dans un second temps analysé, discuté et apprécié les résultats obtenus. Pour cela, il nous a fallu d'abord déterminer des critères d'analyse, c'est-à-dire des prismes à travers lesquels l'analyse allait être effectuée. Nous avons retenu 5 critères, à savoir, l'efficacité, la pertinence, l'impact, l'efficience et la pérennité des

acquis. Il a ensuite fallu identifier les dimensions qui devaient être analysées. Compte tenu de la nature des activités mises en œuvre dans le Projet, 4 dimensions principales ont été généralement distinguées : 1°/ la formation, l'information et la sensibilisation ; 2°/ la construction des centres pour femmes et filles ; 3°/ le volet juridique ; 4°/ l'appui apporté aux Activités Génératrices de Revenus, AGR. Mais étant donné que les réalisations du volet juridique ne sont pas très importantes, à certains moments de l'analyse, cette dimension n'a pas été spécifiée parce que cela n'est pas apparu comme suffisamment pertinent. L'analyse et l'appréciation des résultats du Projet ont donc été organisées en passant en revue successivement chacun des 5 critères retenus, étant entendu que pour chacun de ces critères, les 3 ou 4 dimensions sont analysées et appréciées. C'est l'objet du chapitre 4 du Rapport.

Dans un troisième et dernier temps, nous avons cherché à mettre en exergue les éléments à caractère conclusif qui ressortent de l'analyse. Ces éléments sont présentés sous forme de constats, diagnostics et leçons apprises d'un côté, et de recommandations, de l'autre. Ils font l'objet du 5<sup>ème</sup> et dernier chapitre.

## **Chapitre 2 :**

### **PRESENTATION DU PROJET**

#### **2.1. Contexte et historique du Projet**

Pour lutter contre le VIH/SIDA, le Congo avait initié dès 2002 un processus de planification stratégique qui a conduit à l'élaboration d'un Cadre Stratégique national de Lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles, IST, pour la période 2003-2007. Afin de coordonner la réponse nationale au VIH/SIDA, il a été institué en 2003 un Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, CNLS, placé sous l'autorité du Président de la République. Tirant le bilan de la mise en œuvre de ce Cadre Stratégique 2003-2007, les autorités ont élaboré un nouveau Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA pour la période 2009-2013.

De son côté, le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD, depuis 2005, apporte son soutien à la mise en œuvre du Cadre Stratégique afin d'aider le Gouvernement à atteindre ses Objectifs du Millénaire pour le Développement, OMD, dans ce domaine du VIH/SIDA. Dans le cadre de son programme de lutte contre le VIH/SIDA et les IST de 2005-2007, le PNUD a œuvré au renforcement des capacités nationales en matière d'éducation par les pairs dans les écoles et les communautés, à la facilitation de la libération de la parole dans les communautés, à la lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur privé et au suivi-évaluation dans ce domaine. Le PNUD œuvre aussi à la promotion et à la protection des droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et à la construction d'un Réseau Ethique, Droits et VIH/SIDA.

Dans ce travail de lutte contre le VIH/SIDA au Congo, les femmes jouent un rôle de premier plan comme en témoigne le fait que le poste de Secrétaire Exécutif Permanent du CNLS est occupé par une femme, ou que le Comité National de Coordination est présidée par la 1<sup>ère</sup> Dame qui par ailleurs préside aux destinées de la section congolaise de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique contre le SIDA, OPDAS.

Il faut dire qu'au Congo, comme dans bien de pays de niveau comparable, les facteurs de vulnérabilité au VIH/SIDA sont nombreux : pauvreté, faiblesse du niveau d'instruction, anachronisme de certaines normes et croyances socio-culturelles, violences sexuelles, etc. Selon les résultats de l'enquête de séroprévalence nationale de novembre 2003, le taux de prévalence du VIH est estimé 4,1% avec une distribution de 3,6% chez les hommes contre 4,7% chez les femmes. Avant l'âge de 35 ans, les femmes sont 2,8 fois plus touchées que les hommes. Cette tendance à la féminisation de la pandémie montre la nécessité de lutter contre l'infection au VIH dans la population générale, et chez les femmes et filles en particulier. De cette nécessité est né le « Projet de Prévention du VIH/SIDA chez les femmes et les filles

dans les zones urbaines et rurales en République du Congo », faisant l'objet de la présente évaluation.

## **2.2. Objectifs et activités du Projet**

Le Projet avait pour objectif général de contribuer à la réduction de l'impact psychosocial et économique du VIH/SIDA sur les femmes et les filles dans les 4 départements où il devait être mis en œuvre, à savoir, la Cuvette Ouest, les Plateaux, le Pool et la Lékoumou.

Quatre objectifs spécifiques avaient été assignés au Projet :

- Réduire le risque d'infection au VIH des femmes et des filles ;
- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes et des filles infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- Promouvoir un leadership des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Promouvoir l'accès des femmes et des filles aux services de prise en charge économique et juridique.

Pour atteindre ces objectifs, 3 axes de travail devaient être privilégiés :

- ✓ La mise en place de 4 centres qui vulgarisent des informations exactes sur le VIH/SIDA ;
- ✓ L'appui à la mise en place des Activités Génératrices de Revenus, AGR, pour combattre la pauvreté ;
- ✓ La défense et la promotion des droits des Personnes Vivant avec le VIH, PVVIH.

Les principales activités qui devaient être mises en place sont :

- La mise en place des centres fonctionnels pour les femmes et les filles,
- La formation des paires éducatrices,
- La formation par les paires éducatrices,
- L'organisation des campagnes de communication sociale, d'information et de sensibilisation,
- La prise en charge économique et juridique,
- Le renforcement des capacités des associations, ONG locales partenaires

## **2.3. Organisation institutionnelle**

La responsabilité générale de la mise œuvre du Projet revenait au PNUD. En revanche, la coordination de l'exécution des activités était de la responsabilité de l'OPDAS. Comme son nom l'indique, l'Organisation des Premières Dames d'Afrique contre le SIDA, OPDAS, est un outil qui permet aux Premières Dames de relayer et d'organiser leur engagement, leur implication et le combat contre le VIH/SIDA. Il faut noter qu'au Congo, les actions de la section congolaise de l'OPDAS sont mises en

œuvre par la Fondation Congo Assistance, FCA ; étant entendu que la première Dame est aussi la première responsable de la Fondation. Du coup, on peut dire qu'en quelque sorte, la Fondation Congo Assistance opérationnalise sur le terrain les actions de l'OPDAS et que l'OPDAS est la composante VIH/SIDA de la Fondation dont les missions dépassent la lutte contre le VIH/SIDA. Par conséquent, dans la suite du présent Rapport, on parlera souvent de l'OPDAS-FCA.

Pour son fonctionnement, le Projet était doté d'un certain nombre d'organes. Tels qu'ils étaient prévus initialement, ces organes sont les suivants :

#### Un comité de pilotage

Organe d'orientation, de coordination, de supervision et garant de la bonne exécution du Projet, le comité de pilotage devait fixer les grandes orientations de mise en œuvre du Projet et veiller au respect de l'accord de base signé entre le PNUD et ses partenaires. Présidé par le Ministre en charge de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, le comité de pilotage était en théorie composé de 14 membres choisis parmi les parties prenantes au Projet.

#### Un comité technique

Il avait pour fonction de réguler les activités du Projet. Il était en théorie composé du coordonnateur du Projet, d'un représentant du PNUD, d'un représentant de l'OPDAS, d'un représentant du CNLS et d'un représentant du Ministère en charge de la promotion de la femme.

#### Des comités d'approbation

Constitué dans chacun des départements où le Projet était mis en œuvre, le comité d'approbation des projets avait pour rôle de statuer sur l'éligibilité des groupements bénéficiaires de l'appui dans le cadre des Activités Génératrices de Revenus. Chaque comité d'approbation était en principe composé du Volontaire des Nations Unies, VNU, d'un représentant de la préfecture, d'un représentant du conseil départemental, du directeur départemental de la promotion de la femme, du directeur départemental des affaires sociales, du chef de l'Unité Départementale de Lutte contre le SIDA, UDLS, d'un délégué de l'OPDAS et de deux représentants de la société civile.

#### Une unité de gestion du Projet

Elle était composée du Coordonnateur qui relève de l'OPDAS à qui revenait la responsabilité de la mise en œuvre du Projet, de 4 Volontaires des Nations Unies, VNU (1 dans chaque département) ainsi que du personnel d'appui (1 assistant administratif et financier, et un chauffeur).

#### Des organisations d'appui

Pour appuyer le VNU dans son travail dans chaque département où le Projet devait être mis en œuvre, une ONG devait être sélectionnée après une analyse institutionnelle et fiduciaire évaluant sa capacité à gérer les activités du Projet. Les 3 ONG qui ont été choisies sont l'Association pour le Développement Rural, ADR, pour le département de la Cuvette Ouest, l'Association Monde-Action, AMA, pour le

département des Plateaux, et l'Action Educative en Milieu Ouvert, AEMO, pour le département du Pool. Ces 3 ONG ont signé des contrats qui les engageaient à appuyer le VNU sur des activités listées dans leurs contrats respectifs. Le Projet devait également recevoir l'appui d'une 4<sup>ème</sup> organisation, qui est l'institut Congolais d'Appui au Développement, Agri-Congo. Avec son expertise dans le domaine agro-pastoral, Agri-Congo devait apporter un appui-conseil aux bénéficiaires du Projet dans leurs Activités Génératrices de Revenus.

## **2.4. Financement**

Le budget initial du Projet s'élevait à 950 000 USD, financé à hauteur de 750 000 USD par la Coopération Sud Coréenne et de 200 000 USD sur fonds propres du PNUD. En cours d'exécution du Projet, l'OPDAS-FCA a mobilisé des ressources supplémentaires qui ont été affectées à la construction et à l'équipement des centres des femmes et des filles. Pour la construction et l'équipement du centre d'Ewo, 163 900 USD ont été mobilisés auprès de l'Etat congolais par l'OPDAS-FCA. Pour le centre de Kinkala actuellement en cours de construction, la contribution de la partie nationale s'élève à 691,9 millions FCFA pour l'achat du terrain et la construction du centre (soit près de 1 383 800 USD<sup>1</sup>). A la fin de la construction du centre de Kinkala, la contribution de l'Etat pour l'achat des terrains, la construction et l'équipement des centres s'élèvera ainsi à au moins 1 547 700 USD.

## **2.5. Déroulement du Projet - Evénements intercurrents**

Le Projet devait initialement démarrer ses activités en 2008 pour une durée de 3 ans. Mais la mise à disposition des fonds ayant été quelque peu retardée, le Projet a véritablement démarré en 2009. Officiellement, il a pris fin en mars 2012. Mais une fois que le Projet avait démarré, deux événements en ont affecté le déroulement.

Quelques temps après la prise de ses fonctions et alors qu'il avait commencé à réaliser les activités d'installation du Projet, le VNU affecté dans le département de la Lékoumou a trouvé la mort dans un accident de la circulation. Malheureusement, il n'a pas pu être remplacé, de sorte que le Projet n'a en définitive pas été exécuté dans le département de la Lékoumou.

Le Projet a aussi connu la démission, pour des raisons personnelles, du VNU affecté au département du Pool. Mais après ce départ, l'Unité Départementale de Lutte contre le Sida, UDLS, a été mobilisée pour assurer l'organisation et la coordination de la mise en œuvre des activités dans le département jusqu'à ce que l'AEMO, l'ONG d'appui, prenne le relais. Grâce au rôle joué par l'UDLS, les activités ont pu continuer à être déployées, de sorte que l'exécution du Projet n'a pas eu à subir outre mesure les conséquences de la démission du VNU dans le Pool.

---

<sup>1</sup> Calculé sur la base d'un taux de change de 1 USD = 500 F CFA

## Chapitre 3 :

### **PRESENTATION DES REALISATIONS DU PROJET : ETAT DES LIEUX DES RESULTATS**

Le Présent chapitre répertorie les différentes réalisations du Projet. Il brosse une cartographie générale des résultats obtenus par le Projet, qui sont ainsi quantifiés et décrits. Comme cela a été précisé précédemment, les données quantitatives ici présentées ont été obtenues grâce aux recoupements réalisés sur la base des rapports annuels d'activités produits par l'unité de gestion du Projet. La présentation de ces résultats est calquée sur ce qui apparaît comme le cadre logique du Projet. Les principaux résultats du Projet se présentent donc ainsi qu'il suit.

#### ***2 (deux) centres pour femmes et filles opérationnels, et 1 (un) centre en cours de construction***

Les 2 centres opérationnels sont : celui de Gamboma (les Plateaux) qui a ouvert ses portes le 3 décembre 2010 et celui d'EWO (Cuvette Ouest) inauguré le 13 août 2011. Pour le centre de Kinkala (département du Pool), la première pierre a été symboliquement posée le 3 mai 2012 par Mme la première Dame du Congo et sa construction devrait être terminée dans les 4 mois à venir. La construction du futur centre de Kinkala est financée par l'Etat congolais dans le cadre du programme des grands travaux qui accompagne la politique de municipalisation. 691,9 millions FCFA seront consacrés à la construction de l'édifice. Le centre d'Ewo, est un complexe de deux bâtiments neufs construits aussi grâce aux fonds supplémentaires du Projet, mobilisés par l'OPDAS-FCA. Le centre de Gamboma est abrité en revanche dans un bâtiment actuellement en location. Les autorités ont promis de construire un centre neuf dans le cadre de la politique de municipalisation en 2013. Pour information, on notera que les autorités préfectorales de la Lékoumou avaient proposé un bâtiment pour abriter le centre de Sibiti. Mais il est arrivé ce qui est arrivé et le Projet a été gelé dans le département. Lorsque les contacts ont été renoués, les nouvelles autorités préfectorales ont promis qu'elles trouveraient une solution le local où devra être implanté le centre à Sibiti, pour peu que le Projet veuille bien relancer les activités dans le département.

Cela étant précisé, chacun des deux centres d'Ewo et de Gamboma, aujourd'hui opérationnels, est doté d'une grande salle polyvalente équipée en matériel audiovisuel de projection de film, d'une bibliothèque équipée de quelques ouvrages et d'un certain nombre de salles de bureaux. Chacune des deux grandes salles polyvalentes abrite aussi un cyberspace où la population peut venir se connecter sur internet, moyennant le versement d'une petite somme d'argent. Entre le cyberspace, la bibliothèque, les formations, les photocopies et les autres services,

les deux centres de Gamboma et d'Ewo ont connu en 2010 une fréquentation de 784 visiteurs contre 4197 personnes en 2011 dont 2943 femmes.

### ***86 (quatre vingt-six) paires éducatrices formées***

En 2011, 86 femmes et filles paires éducatrices ont été formées dans les départements de la Cuvette Ouest (46), des Plateaux (20), et du Pool (20). Les sessions de formation étaient d'une durée de 5 jours chacune. Cinq thèmes étaient au programme de chaque session, à savoir, la connaissance de base sur le VIH/SIDA, les attitudes sur le VIH/SIDA, les pratiques sexuelles et les risques d'infection au VIH, la négociation du préservatif ainsi que les situations génératrices de risque. A cela il convient d'ajouter la thématique générale de l'organisation des activités d'éducation par les pairs. Les outils didactiques et pédagogiques utilisés sont ceux du CNLS, et en particulier, les « Fiches d'orientation pour l'animation des sessions d'éducation par les pairs destinées au pair-éducateur ». Les formateurs qui ont assuré ces sessions de formation des paires éducatrices ont été identifiés et puisés dans le pool des formateurs de chaque département. Ce sont des personnes qui, ayant déjà animé des sessions de formation des pairs éducateurs, notamment pour le compte des UDLS, justifiaient d'une expérience certaine dans ce domaine.

### ***Plusieurs centaines de séances de formation de paires organisées au bénéfice de 6000 (Six mille) femmes et filles***

Les rapports ne font pas mention du nombre de séances de formation des paires organisées. Le Projet prévoyait d'en organiser 1250. Il faut noter d'emblée que toutes les 86 paires éducatrices formées n'ont pas été retenues pour faire la formation des paires à leur tour. Seules certaines paires éducatrices formées, choisies grâce notamment à leurs capacités et à leur aisance à communiquer avec les autres se sont vues confier en effet la responsabilité de former leurs paires. Selon les cas, chaque paire éducatrice formée et retenue avait entre 2 et 4 groupes de 10 paires à former. Pour chaque groupe, 5 séances de sensibilisation étaient organisées. Chaque séance d'une heure ou plus, portait sur l'un des 5 thèmes sur lesquelles les paires éducatrices avaient elles-mêmes été formées. Et pour ces formations, la paire éducatrice avait comme support didactique, les mêmes fiches d'orientation sur la base desquelles elle avait elle-même été formée. En termes de réalisations, les rapports font état de 6000 femmes et filles paires formées. Rappelons que faute d'éléments, la mission n'a pas été à même de déterminer le nombre de séances de formation organisées, ni pour les paires éducatrices, ni pour les paires.

### ***43 (Quarante trois) séances de communication sociale et diverses causeries-débats et activités d'information organisées***

En 2011, les 43 séances de communication sociale organisées ont connu une participation de **1081** femmes des associations et ONG féminines, et filles des établissements scolaires. Les séances de communication sociale ont porté sur des thèmes de prévention divers et variés parmi lesquels on peut citer, « les



connaissances de base sur le VIH/SIDA », « le préservatif », « l'intérêt du dépistage », « la loi portant lutte contre le VIH et le SIDA et protection des PVVIH », ou encore « qu'est-ce que le VIH et le Sida ». Généralement ces séances se sont appuyées sur la projection d'un film à partir duquel la sensibilisation était organisée. En principe, les séances de communication sociale *stricto sensu* sont réalisées par des prestataires qui s'appuient sur des « fiches pratiques du prestataire de communication sociale en réponse au VIH/SIDA », produites par le CNLS.

En 2010, les 2 causeries organisées à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, ont reçu une affluence de **856** personnes dont **561** femmes. Lors de la célébration en 2011, **1167** personnes ont participé aux activités organisées. Conformément aux séances de communication sociale, les causeries semblent avoir été organisées de manière plus libre.

On notera aussi que lors des missions de supervision des AGR, les femmes bénéficiaires ont été sensibilisées sur le VIH/SIDA. Il est estimé qu'en 2010, **397** femmes ont bénéficié de la sensibilisation sur le VIH/SIDA en même temps qu'elles bénéficiaient des formations ou de conseils aux techniques agricoles.

En outre, d'autres types d'activités de sensibilisation ont été organisés. En 2011, par exemple, des clubs anti SIDA ont été constitués. Ils rassemblaient les **30** meilleures élèves filles des lycées et collèges de Gamboma et d'Ewo, qui ont bénéficié d'une sensibilisation plus ou moins poussée sous forme des causeries sur la problématique du VIH/SIDA dans les centres des femmes et des filles. Elles ont aussi bénéficié d'autres avantages, comme par exemple une initiation à l'informatique. Ces filles ont eu pour mission d'inciter les autres filles à se rapprocher et à fréquenter les centres pour femmes et les filles.

#### ***14.835 (Quatorze mille huit cent trente cinq) dépliants sur le VIH/SIDA distribués à l'occasion de diverses manifestations***

8000 dépliants et affiches abordant différents aspects de la prévention du VIH/SIDA ont été distribués au cours de la journée mondiale de lutte contre SIDA en 2010 ; contre 6835 distribués aux participants des diverses activités de communication sociale et de formation des paires éducatrices en 2011. Au-delà des distributions organisées à l'occasion des manifestations particulières, les dépliants et affiches ont été et sont toujours mis à la disposition des personnes dans les centres des femmes et des filles.

#### ***4240 (Quatre mille deux cent quarante) préservatifs distribués lors des activités de formation et/ou de sensibilisation***

Lors des activités de formation ou de communication sociale organisées en 2011, 4240 préservatifs dont 2880 masculins et 1360 féminins ont été distribués. Les distributions se sont poursuivies et se poursuivent tout au long de l'année à chaque fois que possible, notamment dans les centres.

## **826 (Huit cent vingt six) femmes, de 51 groupements ont bénéficié des microcrédits et d'appui-conseil pour mener des Activités Génératrices de Revenus**

Au total **826** femmes ont bénéficié de l'appui du Projet pour leurs AGR. 144 en 2009, 253 en 2010 et 429 en 2011. A ces nombres, il convient d'ajouter des dizaines d'hommes car certains groupements bénéficiaires des AGR sont constitués d'hommes et de femmes.

Ces femmes et hommes sont regroupés autour de groupements. Le nombre de groupements appuyés s'élève au total à **51** (2 en 2009 dans les Plateaux, 8 en 2010 dans la Cuvette Ouest, 12 dans le Pool. Lors de la 2<sup>ème</sup> phase d'enrôlement en 2011, les nouveaux groupements retenus semblent être au nombre de 6 dans la Cuvette Ouest, 15 dans le Pool, 8 dans le Plateaux).

L'appui apporté aux femmes dans le cadre des Activités Génératrices de Revenus a pris la forme de microcrédits remboursables<sup>2</sup> et d'appui-conseil. Les microcrédits étaient octroyés avec un intérêt de 10% sur une période de 9 mois à 1 an. Le montant alloué variait d'un groupement à l'autre et pouvait aller de 300.000 FCFA à plus d'un million. Pour un ordre de grandeur, en 2011 où on observe le nombre le plus élevé de groupements appuyés par le Projet, 17,5 millions FCFA de microcrédits ont été distribués, avec un taux de remboursement de 71% dans la Cuvette Ouest et de 87% dans le Pool. Outre les microcrédits, les groupements étaient censés bénéficier d'un appui et d'un encadrement technique de la part de l'Institut Agri-Congo avec lequel le Projet avait conclu un contrat de partenariat. Parfois, les groupements appuyés ont par ailleurs bénéficié des conseils du chef du secteur agricole du district, selon que ce dernier était plus ou moins mobilisé et instruit par sa hiérarchie au niveau de la sous-préfecture.

Les groupements qui ont bénéficié de l'appui du Projet sont très divers par leur histoire, leur sociologie et leur taille. Comme cela a déjà été signalé plus haut, certains groupements sont constitués exclusivement de femmes, alors que d'autres sont composés d'hommes et des femmes. Certains sont constitués sur la base d'un territoire géographique donné, comme les groupements d'Obaba et d'Etoro dans les Plateaux qui sont des « Villages du millénaire » appuyés par plusieurs agences du Système des Nations Unies, alors que d'autres sont constitués sur des affinités entre personnes ayant un objectif commun. Quoi qu'il en soit, les groupements bénéficiaires étaient sélectionnés par un comité d'approbation au niveau de chaque département. Dans les faits, les comités d'approbation étaient généralement composés de représentants des administrations déconcentrées de l'Etat (un représentant de la préfecture, une représentante du Ministère en charge de la promotion de la femme), des collectivités territoriales décentralisées (un représentant

---

<sup>2</sup> Contrairement aux autres, les groupements d'Etoro et d'Obaba, Villages du Millénaire, n'ont pas eu à rembourser les sommes allouées.

du conseil départemental), de l'UDLS, de l'unité de gestion du Projet, ainsi que d'une organisation de la société civile. Ainsi composé, le comité d'approbation, était suffisamment représentatif pour tenir compte des enjeux et des équilibres locaux dans le choix des groupements bénéficiaires. On note par exemple que les comités d'approbation ne se sont pas limités à choisir des groupements basés dans ou à proximité des grandes villes. Certains groupements sont situés dans des villages difficiles d'accès. En ce qui concerne la nature des activités appuyées, il s'agit essentiellement des activités agro-pastorales (cultures maraîchères, élevage des ovins et des caprins, pisciculture), avec quelques activités de transformation (fabrication de jus de fruits, pâtisserie), à l'exclusion du petit commerce. En matière d'agriculture, l'appui apporté par le Projet a permis aux groupements de réaliser, de manière générale, la culture des produits connus et consommés localement (manioc, maïs, ananas, etc.). Mais il y a eu aussi quelques tentatives d'innovation avec la culture du soja et du niébé, par exemple, dans des endroits où ces produits n'étaient pas vraiment connus.

***1 (un) atelier organisé sur l'élaboration d'une stratégie de vulgarisation du cadre juridique de la lutte contre le VIH/SIDA et 1 atelier appuyé sur le leadership, droits humains et VIH/SIDA***

Le Projet n'a pas organisé des activités de prise en charge juridique des femmes et des filles, ni la formation sur le VIH/SIDA et droits humains, comme cela était prévu initialement. Il n'a pas non plus produit le guide sur les droits des personnes infectées et affectées. En revanche, le PNUD a financé l'organisation d'un séminaire sur l'élaboration d'une stratégie de vulgarisation de la loi du 3 juin 2011 portant Lutte contre le VIH et le SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH. A la suite du travail réalisé dans le cadre de ce séminaire, le CNLS est en train de finaliser un Guide de vulgarisation de la loi du 3 juin 2011. Le PNUD a également apporté un appui financier à la tenue de l'Atelier régional sur le Leadership, Droits humains et VIH/SIDA qui s'est tenu du 18 au 21 avril 2011.

## **Chapitre 4 :**

# **ANALYSE ET APPRECIATION DES REALISATIONS DU PROJET**

Conformément à la méthodologie décrite précédemment, le présent chapitre est consacré à l'analyse et à l'appréciation des résultats du Projet, décrits dans le chapitre précédent. Cette analyse et cette appréciation des résultats sont faites sur la base des 5 critères retenus, à savoir, l'efficacité, la pertinence, l'impact, la pérennité des acquis et l'efficience.

### **4.1. L'efficacité du Projet**

L'analyse et l'appréciation de l'efficacité du Projet doivent être envisagées dans les 2 acceptions du terme. D'un côté, l'efficacité renvoie au questionnement de l'atteinte des objectifs du Projet par rapport aux prévisions initiales. Autrement dit, la question ici est de savoir si et dans quelle mesure le Projet a produit les réalisations prévues, par rapport à la programmation initiale des activités. D'un autre côté, l'efficacité renvoie à la notion d'atteinte des objectifs entendus comme le but, la finalité du Projet. La question ici est alors de savoir si et dans quelle mesure le Projet a contribué à atteindre les buts recherchés par le Projet. Ce sont ces deux aspects qui sont analysés et appréciés ci-après.

#### **4.1.1. L'efficacité du Projet en termes de réalisation effective des activités par rapport aux prévisions initiales**

##### ***a) Présentation comparée des résultats effectivement obtenus par rapport aux prévisions initiales***

Le tableau ci-après présente les réalisations effectives du Projet par comparaison des prévisions initiales.

Activités initialement prévues	Activités effectivement réalisées
50 femmes et filles formées en qualité de paires éducatrices	86 femmes et filles formées en qualité de paires éducatrices
1250 séances de formation des paires organisées	Nombre de séances de formation de paires assurées, non précisé
12.500 femmes et filles formées	Plus de 10.000 femmes et filles ont été formées ou sensibilisées, avec 86 paires éducatrices formées, 6000 paires formées, 1081 participantes aux communications sociales et aux causeries-débats (856 + 1167), 397 bénéficiaires des AGR et autres sensibilisés, 30 élèves des clubs anti SIDA, etc.
4 centres des femmes et filles fonctionnels	2 centres fonctionnels et 1 centre en cours de construction
240 séances de communication sociales organisées	43 séances formelles de communication sociale en plus des causeries-débats organisées, et des sensibilisations réalisées lors des supervisions et de la mise en œuvre des AGR
20 000 dépliants distribués	14 835 dépliants distribués lors des grandes manifestations et d'autres sont distribués tout au long de l'année dans les centres
2000 guides sur les droits des personnes infectées et affectées produits et vulgarisés	Guides non produits, mais travail amorcé
200 femmes et filles ont accès aux services de prise en charge juridique	Prise en charge non organisée
800 femmes ont accès à la prise en charge économique	826 femmes ont été appuyés dans le cadre de la mise en place des AGR, en plus des hommes, dans près de 51 groupements
1000 femmes et filles formées sur le VIH/SIDA et Droits humains	Activité non réalisée, mais appui financier apporté à la tenue de l'atelier régional sur le Leadership, Droits Humains et VIH/SIDA (55 participants)
Un Réseau Ethique, Droit et VIH constitué	Si le Réseau ne semble pas encore avoir été formellement constitué, en revanche le travail a été amorcé, la dynamique est en marche, notamment avec la tenue de l'atelier régional

## ***b) Discussion des résultats***

Le tableau comparatif ci-dessus montre que lorsqu'on compare les réalisations effectives du Projet par rapport aux prévisions initiales, le Projet a dans l'ensemble tenu ses promesses, mais avec des disparités selon les volets.

***i) En matière de formation, d'information et de sensibilisation*** tout d'abord, 50 femmes et filles devaient être formées en qualité de paires éducatrices. Au total, 86 ont été formées. Le Projet prévoyait également de former 12.500 femmes et filles. Si on comptabilise les paires éducatrices formées, les paires formées, les participantes aux communications sociales ou aux causeries-débats, les bénéficiaires des AGR sensibilisées, les élèves des clubs anti SIDA, etc., on arrive à plus de 10.000 femmes et filles formées ou sensibilisées. Le Projet prévoyait aussi de distribuer 20.000 dépliants. Il a été distribué 14.835 lors des événements spécifiques, et les distributions se sont poursuivies et se poursuivent tous les jours dans les centres des femmes et des filles. Dans l'organisation des séances de communication sociale, les résultats du Projet tirent un peu à la baisse. En effet, sur 240 séances prévues initialement, il est rapporté que 43 séances ont été organisées. Pour ce qui est des séances de formation des paires, 1250 séances ont été prévues. Mais le nombre de séances effectivement réalisées est indéterminé. La mission n'a pas disposé d'éléments probants pour estimer le nombre de séances effectivement réalisées.

Le non-rapportage du nombre de séances de formation des paires met en lumière une lacune dans la manière dont le rapportage a été effectué. Dans les rapports annuels d'activités rédigés par l'unité de gestion du Projet, la trame de présentation de la partie consacrée aux « activités réalisées et produits livrés » varie d'une année sur l'autre. Cela est dommageable car cela peut conduire au fait que certaines données passent à la trappe. En effet, lorsque l'on rédige les rapports périodiques d'un projet comme celui-ci, il importe de veiller à adopter la même trame de rapportage des données d'une période à l'autre. De même, il importe de caler cette trame de présentation sur la trame des Indicateurs Objectivement Vérifiables, IOV, prévus dans le cadre logique du projet afin de permettre de suivre aisément l'évolution de ces indicateurs d'une période sur l'autre. Le système de rapportage des données dans les rapports annuels d'activités du Projet n'ayant pas toujours respecté ces normes, certaines données ont été en quelque sorte perdues en cours de route. Le changement, à chaque fois, de la trame de présentation a fait que le nombre de séances de formation de paires éducatrices n'apparaît pas dans les rapports annuels d'activités du Projet, alors même que cet indicateur figure en deuxième position des IOV prévus dans le document de Projet, après celui du nombre de femmes et filles formées en qualité de paires éducatrices. Cela étant dit, et en dépit de cette lacune, on peut dire que grosso modo, en matière de formation, d'information et de sensibilisation, le Projet a atteint les objectifs fixés initialement.

***ii) En ce qui concerne la mise en place des centres des femmes et des filles*** ensuite, 2 centres sont aujourd'hui fonctionnels et un troisième est en cours de

construction. Sur les deux centres aujourd'hui fonctionnels, l'un d'entre eux, celui d'Ewo, est une construction nouvelle, alors que l'autre, celui de Gamboma est une location. Le centre de Kinkala, en cours de construction, sera un complexe d'une certaine envergure. Lorsqu'on lit avec attention le document du Projet, celui-ci ne prévoyait pas forcément la construction de nouveaux bâtiments. On peut donc considérer qu'avec 2 nouveaux bâtiments construits, pour un coût cumulé dépassant le montant initial du budget du Projet (soit pour rappel près de 1 547 700 USD, alors que le budget initial du Projet était de 950 000 USD), ce dernier a réellement atteint de bons résultats. Ces bons résultats sont à mettre au crédit du plaidoyer mené par la 1<sup>ère</sup> Dame à qui il convient de rendre un hommage mérité. Elle a réussi à saisir l'opportunité que constitue les grands travaux d'aménagement qui accompagnent la politique de la municipalisation accélérée pour obtenir le financement de la construction des 2 centres, à Ewo et à Kinkala. Il nous semble qu'il y a là une réelle leçon à tirer en matière de conduite de projets, qui est que dans la mise en œuvre d'un projet, un bon plaidoyer peut conduire à des bons résultats ; cela quand bien même le plaidoyer ne figure pas expressément dans les actions mentionnées ou listées dans le cadre logique du projet. En clair, le plaidoyer est une action fondamentale qui doit être constamment menée dans tout projet car il conditionne les résultats d'un projet, mais aussi, comme on le verra plus loin, la pérennité des acquis du projet. De ce point de vue, on peut dire que la complémentarité dans le partenariat stratégique PNUD-OPDAS/FCA a été extrêmement productive et efficace. La crédibilité du PNUD lui a permis de mobiliser les fonds extérieurs, en l'occurrence les fonds coréens, alors que le positionnement de l'OPDAS lui a permis de mobiliser les ressources de la partie nationale.

**iii) S'agissant du volet juridique**, on peut considérer en revanche que le Projet n'a pas atteint tous les objectifs escomptés initialement puisque les femmes n'ont pas eu accès à la prise en charge juridique, ni à la formation sur le VIH/SIDA et Droits humains, comme prévu. Cela s'explique d'abord par le vote tardif de la loi portant « lutte contre le VIH et le SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH » qui n'a été promulgué que le 3 juin 2011. Il était difficile en effet d'élaborer puis de diffuser, pendant le Projet, un Guide sur les droits des personnes infectées et affectées et de former des personnes sur le VIH/SIDA et les Droits humains tant qu'un cadre légal clair n'était pas encore fixé. La non-réalisation des objectifs initiaux sur ce point peut dès lors être imputable en partie à des événements que le Projet ne pouvait pas maîtriser.

Cela étant, il était tout de même possible d'organiser l'accès des femmes et des filles aux services de prise en charge juridique, le cas échéant, en partenariat avec les cliniques juridiques que le PNUD avait par ailleurs contribué à installer. Il n'était pas indispensable en effet d'attendre le vote de la nouvelle loi pour organiser certaines activités de prise en charge des victimes. En effet, l'enquête sociale des bénéficiaires des AGR, réalisée dans le cadre du Projet, a montré par exemple que « environ 80% des femmes subissent la discrimination au niveau de leur foyer » et que par ailleurs,

« 50% de ces femmes sont battues par leurs maris chaque semaines, après que ces derniers soient ivres »<sup>3</sup>. Le Projet pouvait donc là engager certaines actions. En réalité si des actions n'ont pas été engagées, c'est sans doute parce que les moyens financiers limités du Projet ne le permettaient pas, et que par conséquent, il s'agissait d'un choix fait par les responsables du Projet. Choix qui était dicté par les contraintes budgétaires. On retrouve ici, l'un des facteurs qui a influencé l'exécution des activités et la réalisation de ses résultats, à savoir, la contrainte financière.

Au demeurant outre, il convient de toute façon de nuancer le jugement selon lequel dans le volet juridique, les résultats escomptés initialement n'ont pas été atteints. Certes, les femmes et les filles n'ont pas bénéficié de la prise en charge juridique, ni de la formation sur le VIH/SIDA et Droit humains comme cela était prévu initialement. Mais, d'une part, le Projet, notamment à travers la 1<sup>ère</sup> Dame, a fait un important travail de plaidoyer qui a abouti à l'adoption de la loi du 3 juin 2011. D'autre part, le PNUD a financé l'organisation d'un atelier sur l'élaboration de la stratégie de vulgarisation de la loi. Cet atelier a adopté les principales orientations en termes de cibles et d'activités ainsi qu'une feuille de route assortie d'un plan opérationnel. Le PNUD a également participé au financement de l'atelier régional sur le Leadership, droits Humains et VIH/SIDA, organisé du 18 au 21 avril 2011 par AZUR Développement et l'Association Femme Plus en partenariat avec le réseau Sida Afrique. Cet appui financier du PNUD apparaît aussi comme une contribution à la création du Réseau Ethique, Droit et VIH, prévue dans le Projet, et dans la dynamique dans laquelle s'inscrit l'atelier régional du 18 au 21 avril. Il serait de ce fait contraire à la réalité de parler d'un échec du volet juridique du Projet.

**iv) S'agissant de l'appui économique** enfin, dans le Projet, il était initialement prévu que 800 femmes aient accès à la prise en charge économique. Près de 51 groupements ont été appuyés dans le cadre de la mise en place des AGR, pour un total de près de 826 femmes, auxquelles, il convient d'ajouter des hommes, car certains groupements appuyés sont mixtes. Le Projet a, on le voit, atteint ses objectifs en termes de réalisation des activités par rapport aux prévisions initiales. Il a appuyé ces groupements en leur accordant des microcrédits remboursables, à l'exception des groupements des Villages du Millénaire (Etoro et Obaba) qui n'avaient pas à rembourser les crédits. Ces derniers ont servi, selon les cas, à acquérir du matériel aratoire, à acheter des produits pour la transformation, à engager des travaux d'adduction d'eau pour l'irrigation des champs ou pour les bassins de pisciculture, etc. Dans l'ensemble, les activités soutenues par l'octroi des microcrédits ont donné les résultats escomptés, et les bénéficiaires en sont satisfaits. Le taux moyen de remboursement des crédits (71% dans la Cuvette Ouest et 87% dans le Pool) est un signe qui ne trompe pas. Cela dit, certains groupements ont quand même eu quelques difficultés à rembourser le crédit. L'une des raisons invoquées est la non-concordance entre le temps de la récolte, et donc de la vente

---

<sup>3</sup> Rapport d'activités 2010 du projet, p.14.



de la production, et le temps des échéances de remboursement. Etant donné que l'agriculture est une activité saisonnière, il serait opportun, dans la mesure du possible, de caler les échéances de remboursement sur le calendrier des récoltes. Cela améliorerait sans doute le taux de remboursement et accroîtrait le niveau de satisfaction des bénéficiaires.

Il est très intéressant de noter le foisonnement et la diversité des initiatives soutenues par le Projet et la diversité des modes d'organisation et de fonctionnement des groupements appuyés. A titre d'illustration, certains groupements ont développé leur(s) activité(s) collectivement, au nom du groupement. Le crédit obtenu a donc servi à financer l'activité ou les activité(s) collective(s) du groupe. D'autres groupements ont bien emprunté l'argent au nom du groupement mais cet argent a été par la suite redistribué entre les membres du groupement afin que chaque femme puisse entreprendre sa propre activité. D'autres encore ont un mode de fonctionnement qui combine les deux. Par exemple, le groupement possède un cheptel qui appartient donc à la collectivité des membres. Mais chaque membre a aussi son petit cheptel personnel. Cette configuration est très intéressante à observer. Elle constitue à n'en point douter une bonne pratique à valoriser car elle permet de limiter les risques et de maximiser les chances de réussite. Dans un cheptel ovin par exemple, il est recommandé de limiter le nombre de mâles reproducteurs. Le groupement peut dès lors enlever les mâles de trop du cheptel du groupement pour les mettre dans les cheptels personnels des membres. Et si par malheur le mâle reproducteur du cheptel du groupement est tué par un chien errant, on peut prendre un mâle qui est dans le cheptel personnel de l'un des membres pour le (re)mettre dans le cheptel du groupement.

Les groupements se sont lancés dans des activités que les femmes maîtrisent ou connaissent bien. Cependant, le Projet a aussi parfois cherché à innover, par exemple à Etoro, où il a été introduit des cultures que les gens du cru ne connaissaient pas (Soja, Niébé). Les gens ont également reçu des engrais qu'ils ne savaient pas utiliser. Mais cette innovation a malheureusement tourné court faute de conseils appropriés et d'accompagnement suffisant. La récolte de niébé a pourri sur pied alors que les engrais, mal conservés, ont été abîmés. Cette expérience nous apprend une leçon en matière de conduite de projet, à savoir, l'innovation a besoin d'être soutenue et accompagnée de près, faute de quoi elle risque de ne pas prendre. Sans un accompagnement adapté et suffisant, toute innovation est vouée à l'échec.

Cette expérience malheureuse est pour partie le résultat du relâchement de la relation partenariale entre l'Institut Agri-Congo et le Projet. Agri-Congo a signé un contrat de partenariat avec le Projet afin d'apporter son expertise en matière agropastorale aux bénéficiaires du Projet ayant développé des AGR. Or, au bout de quelque temps, les relations entre le Projet et Agri-Congo se sont distendues, mettant ainsi en sommeil ce partenariat pourtant stratégique. Agri-Congo ayant cessé d'apporter son expertise et d'accompagner les AGR appuyées par le Projet,

les résultats de ce dernier en ont été nécessairement affectés car les productions obtenues auraient sans doute été meilleures encore si les gens avaient pu bénéficier des conseils avisés de l'Institut. Autrement dit, la manière dont les relations partenariales ont été gérées, a eu une incidence sur l'efficacité du Projet. On trouve ici une autre contrainte qui a influencé la réalisation des activités en dehors de la contrainte budgétaire, c'est le relâchement de la relation partenariale avec Agri-Congo.

Les résultats obtenus dans le cadre du Projet ont aussi été affectés par le non-remplacement du VNU du département de la Lékoumou décédé accidentellement. En effet, si le Projet avait aussi été mis en œuvre dans la Lékoumou, les résultats atteints par le Projet auraient été encore plus élevés que ceux obtenus aujourd'hui. Les raisons avancées pour le non-remplacement du VNU décédé sont liées à l'éloignement et aux difficultés d'accès à Sibiti, chef lieu du département ainsi qu'à la longueur des procédures de recrutement pour le renouvellement du poste. A notre sens, ce non-remplacement s'explique aussi et surtout par les contraintes budgétaires du Projet. Le contrat signé avec la Coopération Sud Coréenne prévoyait une ligne budgétaire de 55 373 USD par an pour la rémunération du personnel de l'unité de gestion du Projet. Or, il paraît difficile de rémunérer avec une telle somme, 1 coordonnateur, 4 VNU, sans parler des personnes affectées au Projet au niveau du PNUD. Il se confirme donc clairement que la limitation budgétaire a constitué une contrainte majeure qui a influencé la réalisation des résultats d'un Projet qui a malgré cela atteint pour l'essentiel ses objectifs.

#### **4.1.2. L'efficacité au regard de la finalité du Projet**

##### ***a) L'efficacité du Projet en termes de réduction du risque d'infection au VIH.***

Les centres des femmes et des filles ont été conçus comme des carrefours, des lieux où les personnes peuvent trouver toutes les informations concernant le VIH/SIDA et d'où les personnes peuvent être orientées vers les structures qui répondent à leurs besoins, tout cela en vue de limiter et de réduire la propagation de la pandémie. Les formations et toutes les actions d'information et de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre du Projet tendent aussi vers cette finalité. La mission a pu constater que les personnes qui ont été formées et sensibilisées ont généralement des connaissances suffisantes notamment en matière de transmission de la maladie. Si on considère que plus de 10.000 femmes et filles ont été formées ou sensibilisées, et par conséquent, connaissent les principaux modes de transmission de la maladie, il faut bien reconnaître alors que le Projet a apporté une contribution réelle à la réduction du risque d'infection au VIH.

Il est difficile de quantifier et d'apprécier avec plus de précision cette contribution du Projet en l'absence de données qu'auraient pu fournir des enquêtes CAP (Connaissances, Aptitudes, et Pratiques) réalisées en début et en fin de Projet. Cela dit, il a semblé à la mission qu'il existe une réelle distorsion dans la connaissance de

la maladie entre les filles et les garçons interrogés. L'échantillon des élèves garçons et filles que la mission a rencontré montre incontestablement que les garçons connaissent beaucoup moins bien le VIH que les filles, et notamment ce qui concerne la transmission du virus en général, et la transmission de la femme à l'homme, en particulier. Le fait que les garçons, semblent moins bien connaître la problématique du VIH que les filles, pose problème lorsqu'il est question de réduire le risque d'infection. On peut donc dire que la mauvaise ou la non-connaissance par les garçons et les hommes des mécanismes de transmission du VIH constitue un frein à la réduction du risque d'infection au VIH. Elle est une menace à la prévention primaire du VIH/SIDA et donc, d'une certaine manière, une première limite générale à l'efficacité du Projet. En clair, en apportant aux personnes sensibilisées des informations précises, le Projet a apporté une contribution réelle en matière de réduction du risque d'infection au VIH. Mais cette contribution est quelque peu amoindrie par le fait que les sensibilisations n'ont pas touché les garçons qui semblent moins bien connaître la question de la transmission du VIH de la femme à l'homme.

La contribution du Projet à la réduction du risque d'infection au VIH est également difficile à apprécier de manière précise, dès lors que le Projet n'avait pas prévu d'actions de dépistage volontaire. En effet, le deuxième pallier de la prévention qui permet de réduire le risque d'infection, après l'acquisition des connaissances de base sur la maladie et ses modes de transmission, c'est la connaissance par la personne de son propre statut sérologique. Il se dégage un sentiment général que même si le Projet ne prévoyait pas d'organiser des actions de dépistage volontaire du VIH, il aurait néanmoins gagné en efficacité, si un petit pas supplémentaire avait été fait en termes de promotion du dépistage volontaire. La tonalité générale du contenu des messages véhiculés dans les formations, dans les campagnes d'information et de sensibilisation, reste sur la connaissance de base sur le VIH/SIDA. Or, pour plus d'efficacité, en matière de prévention et de réduction du risque d'infection au VIH, il eut été indispensable que le message sur le dépistage volontaire fût plus présent, plus audible. Cette quasi absence du message sur la nécessité du dépistage volontaire se remarque immédiatement lorsqu'on entre dans les grandes salles polyvalentes des deux centres aujourd'hui fonctionnels. Les murs de ces salles sont tapissés de diverses affiches. Une seule de ces 2 salles contient une affiche incitant au dépistage volontaire. Mais il s'agit du dépistage volontaire dans le cadre de la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant, PTME. Et dans aucune de ces deux salles on ne trouve l'information sur le lieu où un dépistage volontaire peut être réalisé. Il nous semble que compte de tenu du passage élevé des personnes dans ces salles où sont installés les cyberespaces, il eut été opportun et prioritaire que de telles informations et de tels messages soit affichés car la connaissance des notions de base sur le VIH/SIDA doit aller de pair avec l'incitation au dépistage volontaire afin de connaître son propre statut sérologique dans une perspective de réduction du risque d'infection au VIH.

En tout état de cause, on constate qu'après les sessions de formation et de sensibilisation, beaucoup de personnes acceptent volontiers de faire le test de dépistage car elles en ont saisi les enjeux. La paire éducatrice qui avait réalisé les sessions de formation se retrouvait face à deux attitudes possibles : ou bien elle indiquait simplement aux paires qui souhaitaient faire le dépistage volontaire, le lieu où on peut faire ce dépistage, ou alors elle accompagnait personnellement les paires jusqu'au CSI et même à l'hôpital où un tel test pouvait être réalisé. Cette deuxième attitude constitue assurément une bonne pratique qu'il convient d'encourager, car la personne accompagnée vers le lieu de dépistage volontaire se sent soutenue dans sa démarche. Elle a plus de chance d'aller jusqu'au bout de cette démarche, alors que si on se contente de donner une adresse à la personne qui veut faire le dépistage, il y a le risque qu'elle soit distraite par autre chose. Elle peut prendre peur, se décourager, et finalement renoncer à aller jusqu'au bout de sa démarche.

Ce qui est souligné en filigrane ici, à travers cette question de l'accompagnement, c'est qu'à notre sens, il y a lieu de faire évoluer la manière dont la mission et le rôle du pair éducateur ont été conçus. Un pair éducateur ne devrait pas être vu comme un simple prestataire qui, après avoir formé ses paires, a terminé sa mission et disparaît de la circulation. Il devrait être formé pour écouter, informer, orienter et accompagner ses paires, tout au long de l'année et jouer ainsi un rôle d'accompagnateur, de relai communautaire. Dans le Projet, les paires éducatrices ont été formées sur la base des 5 thèmes préconisés par le CNLS dans les « Fiches d'orientation pour l'animation des sessions d'éducation par les pairs destinées au pair-éducateur ». Cela est une bonne base. L'évolution de la mission du pair éducateur préconisée ici suppose que la formation qu'il reçoit évolue également, pour s'adapter à cette mission. La session de formation des pairs éducateurs devrait intégrer des thématiques supplémentaires comme par exemple la vulnérabilité ou le dépistage. L'évolution de la mission du pair éducateur supposerait aussi que les paires éducateurs soient davantage accompagnés et psychologiquement suivis pendant tout le temps de leur mission afin qu'ils n'assument pas, seuls dans leur coin, tout le poids émotionnel qu'un tel travail peut occasionner. Cette évolution ou cette réorientation de la mission du pair éducateur en faveur de laquelle nous plaidons est au demeurant déjà en marche au Congo. Elle a en effet été avalisée et adoptée par le CNLS puisque c'est bien en ce sens que les UDLS ont commencé à travailler avec les jeunes ciblés dans le cadre du Round 9 du Fonds Mondial. Les jeunes pairs éducateurs ciblés dans le Round 9 seront désormais des « jeunes relais » qui vont aller à la rencontre de leurs paires et vont les accompagner au long cours, pendant toute la durée du projet. Il nous semble que cette façon de faire, que cet accompagnement peut faire la différence quand il s'agit d'amener les gens à connaître leur statut sérologique dans une perspective de réduction du risque d'infection au VIH. Si le Projet avait organisé les choses de cette manière, son efficacité en termes de réduction du risque d'infection au VIH, n'en aurait été que plus grande.

Cela étant, et comme il a été rappelé précédemment, le Projet n'avait pas prévu d'organiser un volet dépistage volontaire. Si tel avait été le cas, son efficacité aurait été tributaire pour partie des éléments extérieurs au Projet, liés aux conditions de réalisation du dépistage par les Centres de Santé Intégrés, CSI. Ces derniers sont souvent confrontés à des ruptures de stocks de réactifs et à un manque de personnel qualifié. La réduction du risque d'infection au VIH suppose que soit apportée des solutions à ces problèmes. Il est rapporté qu'à plusieurs reprises, il est arrivé qu'après des sensibilisations de masse, les populations veuillent bien se soumettre au dépistage volontaire. Mais en raison du manque de réactifs, ces dépistages ne pouvaient pas être réalisés. Les campagnes et les sensibilisations de masse doivent dès lors être pensées en anticipant les problèmes en aval sur le dépistage volontaire dans les CSI. Apporter un appui aux CSI est une nécessité impérieuse. L'ajout d'un volet de dépistage qui est envisagé pour la prochaine phase du Projet ne devrait donc pas se faire sans apporter une attention particulière au goulot d'étranglement que peut constituer les ruptures des stocks de réactifs et le manque de qualification des personnels des CSI.

***b) L'efficacité du Projet en termes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes et filles infectées et affectées.***

A travers les séances de formation et les campagnes d'information et de sensibilisation, le Projet a contribué à faire connaître le SIDA à un large public et donc, d'une certaine manière, à le dédramatiser pour en faire une maladie comme les autres. De l'avis d'un très grand nombre d'observateurs, parler du SIDA devient de moins en moins tabou dans la société congolaise. Cela contribue à réduire petit à petit la stigmatisation et la discrimination des personnes qui en sont atteintes. Mais les fausses croyances et les rumeurs ont la dent dure. Les comportements des gens ne peuvent pas changer du jour au lendemain. Cependant, le pays dispose aujourd'hui d'un outil supplémentaire pour lutter contre la stigmatisation, c'est la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 portant « lutte contre le VIH et le SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH ». Il importe de souligner la contribution déterminante de la présidente de la Fondation Congo Assistance, 1<sup>ère</sup> Responsable de l'OPDAS et 1<sup>ère</sup> Dame, dont le plaidoyer a permis d'adopter cette loi qui était attendue depuis longtemps. Cette loi protège la confidentialité du conseil et du dépistage volontaire du VIH. Elle interdit et incrimine la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH, notamment en matière de soins, de liberté de circulation et d'embauche.

Au-delà du plaidoyer pour l'adoption de la loi, le Projet a financé l'organisation d'un atelier sur l'élaboration de la stratégie de vulgarisation de la loi. Cet atelier a adopté les principales orientations en termes de cibles et d'activités ainsi qu'une feuille de route assortie d'un plan opérationnel. Le CNLS finalise actuellement l'élaboration et l'édition du document du Guide sur les droits des personnes infectées et affectées. La vulgarisation de ce Guide figure parmi les activités qui devront être mises en

œuvre dans la prochaine phase du Projet. On peut donc affirmer que même si le chemin reste long, le Projet a apporté une certaine contribution à la lutte contre la stigmatisation.

***c) L'efficacité du Projet en termes de promotion du leadership des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH/SIDA***

La promotion du leadership féminin en matière de lutte contre le VIH/SIDA a, à n'en point douter, permis de mobiliser les femmes et les jeunes femmes. L'OPDAS qui promeut ce leadership apporte, notamment à travers ce Projet, une réponse communautaire à la lutte contre le VIH/SIDA. Les actions de l'OPDAS et du présent Projet s'inscrivent indiscutablement dans la politique nationale. Mais, dès lors que cette réponse est communautaire, et qu'elle cible les femmes et les filles, elle écarte a priori inévitablement les hommes et les garçons du bénéfice de ses actions. Or, comme on l'a observé, les garçons et sans doute les hommes en général ont une moins bonne connaissance du VIH/SIDA que les filles et les femmes. En outre, les hommes sont en grande partie responsables de vulnérabilité des femmes face au VIH, en ce sens que la contamination des femmes au Congo est essentiellement due à des rapports hétérosexuels non protégés. On sait que les hommes ont une capacité 2 fois plus élevée de transmettre le virus aux femmes, que l'inverse. On sait également que par leurs comportements, (refus de mettre un préservatif, violences sexuelles, etc.), les hommes rendent les femmes plus vulnérables. Par ailleurs, la lutte contre le VIH/SIDA connaît aujourd'hui un tournant majeur. La fin du Projet d'Appui à la Décentralisation et au Passage à la Prévention, PADEPP, et du Projet de Lutte contre le VIH/SIDA et de Santé, PLVSS, entraîne une réduction des sources de financements. La lutte contre le VIH/SIDA sera désormais supportée pour l'essentiel par l'Etat congolais, étant donné que le Fonds Mondial limite ses financements en direction des enfants et jeunes non-scolarisés ou déscolarisés dans le cadre du Round 9. On peut craindre dès lors que les autres groupes cibles pâtissent d'une éventuelle baisse de financements.

Compte tenu de tous ces éléments, une question se pose : au final, comment peut-on réduire le risque d'infection au VIH si les hommes sont moins sensibilisés que les femmes et si par ailleurs les financements consacrés à la lutte contre la pandémie dans le pays venaient à diminuer ? En prônant un leadership féminin qui ne ferait aucun cas des hommes, ne risque-t-on pas de mettre tout le poids de la responsabilité de la lutte contre le SIDA sur les femmes, c'est-à-dire sur la partie réputée la plus faible dans la société ? Ne risque-t-on pas de laisser les hommes se laver les mains en se disant que la lutte contre le SIDA est l'affaire des femmes ?

Il nous semble que l'OPDAS-FCA se trouve aujourd'hui face à une responsabilité nouvelle. Elle devra éviter de tomber dans un piège qui la conduirait à écarter systématiquement et nécessairement les hommes du bénéfice des actions qu'elle mène. A notre sens, le leadership des femmes et des filles en matière de lutte contre le VIH/SIDA ne peut pas être synonyme de leadership des femmes sur les femmes.

Il doit au contraire être synonyme d'une certaine capacité des femmes à proposer et à apporter des réponses globales et de solutions adaptées à la lutte contre le VIH/SIDA dans et pour la société toute entière. En d'autres termes, il doit constamment chercher à servir des objectifs de santé publique, en dehors de toute autre considération.

Concrètement, si le fait de privilégier les femmes dans les activités du Projet peut difficilement être contesté dans le principe, en revanche, dans la pratique, dans la mise en œuvre des activités, il importe de chercher à ne pas exclure systématiquement les hommes et les jeunes garçons du bénéfice de certaines activités du Projet, en particulier dans les endroits où le taux de prévalence du VIH s'avère être élevé. Bien au contraire, trouver le moyen de réintroduire les hommes dans certaines activités (même limitées) du Projet est une exigence de santé publique qui permet non seulement au leadership féminin de s'exprimer pleinement, mais aussi à la prévention de marcher sur ses deux pieds en quelque sorte. Cette exigence sera d'autant plus prégnante à l'avenir que beaucoup d'observateurs constatent que lorsqu'on arrête de parler de prévention dans un endroit donné, les mauvaises habitudes, les comportements à risque reviennent aussitôt. Au final, il ne peut y avoir réduction du risque d'infection au VIH chez les femmes que si les hommes prennent aussi toute leur part de responsabilité. Pour cela, ils ne devraient pas être systématiquement « ignorés » par le Projet. D'ailleurs, dans le cadre du soutien aux AGR, le Projet n'a pas cherché à écarter systématiquement certains groupements sur le seul fait que ces groupements contenaient en leur sein des hommes.

## **4.2. La pertinence des actions**

La féminisation de la pandémie du SIDA est un fait avéré. Dès 2003, dans l'enquête de séroprévalence nationale réalisée chez les personnes âgées de 15 à 49 ans au niveau des chefs-lieux des départements et des principales villes du Congo, on notait que le taux de prévalence du VIH chez les femmes était de 4,7% contre 3,6% chez les hommes. En 2009, « de façon globale, la prévalence du VIH dans la population générale des 15-49 ans est estimée à 3,2%. Le taux de séroprévalence chez les femmes (4,1%) est pratiquement deux fois plus élevé que le taux estimé chez les hommes du même groupe d'âge (2,1%). On note, par ailleurs, que la prévalence du VIH augmente avec l'âge. Chez les femmes, la prévalence du VIH augmente très rapidement, passant d'un minimum de 1,9% chez les jeunes âgées de 15-19 ans, pour atteindre 5,2% à 25-29 ans et 5,5% dans la tranche d'âge 30-34 ans. Au-delà de cet âge, la prévalence reste très élevée et atteint un maximum de 5,7 à 45-49 ans »<sup>4</sup>. Cette tendance à la féminisation de l'épidémie tend d'emblée à démontrer que le Projet répondait à un besoin réel. L'objectif de réduction du risque d'infection

---

<sup>4</sup> Enquête de Séroprévalence et sur les indicateurs du SIDA au Congo ESISC-I, 2009, p.97.

au VIH est de ce fait tout à fait pertinent. Le Projet renforce et s'inscrit parfaitement dans le Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2009-2013, particulièrement dans son axe stratégique 1 qui vise à renforcer les services de prévention à l'infection par le VIH et les IST. Le contenu des formations reçues par les paires éducatrices et données par elles aux paires, sur la base des fiches d'orientation du CNLS, le rôle dévolu aux centres qui ont été et sont mis en place, s'inscrivent parfaitement dans cet axe 1 du Cadre Stratégique National, et sont dès lors tout à fait pertinents.

En matière de lutte contre la stigmatisation, les activités menées dans le cadre du Projet se justifient pleinement aussi lorsque l'on sait que 8% des femmes seulement adopteraient un comportement de tolérance face à une personne atteinte par le VIH/SIDA<sup>5</sup>. Sur ce terrain-là, les 4 départements initialement concernés par le Projet présentent des visages extrêmement contrastés, avec 2 des 4 départements se situant aux 2 extrémités. Selon les résultats de l'enquête de séroprévalence de 2009 en effet, la proportion des femmes qui se comporteraient de manière tolérante est de 1,1% dans les Plateaux, mettant ainsi le département en tête des départements les moins tolérants, suivi en deuxième position par la Lékoumou (3,1). La Cuvette Ouest se situe en milieu de peloton (6,3%). A l'inverse, c'est dans le Pool que le nombre des femmes qui se comporteraient de manière tolérante est le plus élevé (14,7%). Tout ceci montre que le chemin pour vaincre la stigmatisation des personnes atteintes par le VIH/SIDA reste long. Les formations, l'information et la sensibilisation permettent sans aucun doute de faire reculer la stigmatisation et les peurs irrationnelles souvent fondées sur l'ignorance. De ce fait, si dans les séances d'information et de sensibilisation, on pouvait faire intervenir et faire témoigner, à chaque fois que cela est possible, une personne vivant avec le VIH/SIDA, les actions du Projet n'en auraient que plus d'impact. On ne peut pas toujours trouver des personnes qui acceptent de témoigner à visage découvert. Mais ces gens existent. Le Projet gagnerait en efficacité s'il cherchait à travailler de manière plus proche et plus systématique, et à impliquer des PVVIH dans les actions mises en œuvre.

La pertinence des actions mises en œuvre peut difficilement être remise en question en ce qui concerne la promotion du leadership de femmes en matière de lutte contre le VIH/SIDA. Les centres des femmes et des filles sont un bel outil de travail pour la promotion de ce leadership pour peu que les différents acteurs sur le terrain se les approprient réellement. Pour cela, on peut envisager par exemple que les centres

---

<sup>5</sup> Op. cit., p. 55-56. L'enquête a cherché à mesurer le degré de tolérance des personnes enquêtées face à 4 situations de référence. Est considérée comme ayant un comportement de tolérance, la personne qui serait prête à prendre soin chez elle d'un parent vivant avec le VIH/SIDA, accepterait d'acheter des légumes frais chez un commerçant vivant avec le VIH/SIDA, pense qu'une enseignante séropositive devrait être autorisée à continuer à travailler et enfin souhaiterait garder secret l'état d'un membre de la famille vivant avec le VIH/SIDA.



s'ouvrent aux organisations de la société civile féminines qui souhaiteraient y organiser des actions.

Pour ce qui est de l'appui économique, le soutien aux AGR se justifie par le fait que la pauvreté constitue une cause de vulnérabilité au VIH/SIDA. Les personnes démunies peuvent être amenées à avoir des pratiques ou des comportements sexuels à risque pour répondre à leurs besoins élémentaires. Certaines filles et jeunes femmes interrogées confirment par exemple que si elles sont sollicitées par des hommes qui veulent avoir des relations sexuelles non protégées moyennant quelques billets, et qu'elles ne savent pas comment nourrir leurs enfants ou acheter le strict nécessaire, et quand bien même elles connaissent les risques, il n'est pas certain qu'elles refuseraient l'offre. L'appui aux AGR permet assurément de réduire la pauvreté et donc la vulnérabilité au VIH/SIDA. Sa pertinence ne peut être remise en question.

Le problème rencontré dans le Projet est le lien à faire entre l'appui aux AGR et les formations. Il semble que beaucoup de femmes appuyées par le Projet, dans le cadre des AGR, n'ont pas eu accès aux séances de formation ou à une sensibilisation poussée en matière de prévention du VIH/SIDA. Les groupements appuyés dans le cadre des AGR sont parfois basés dans des zones éloignées des grands centres urbains. Or, pour faciliter l'organisation des formations, les paires éducatrices ont été souvent choisies parmi les habitants des villes ou des villages les plus proches des villes, ou du moins les plus accessibles. Du coup, les paires formées ont aussi souvent été choisies dans ces mêmes villes ou villages les plus accessibles. Si des efforts réels ont été faits pour aller chercher des groupements à appuyer même dans les coins difficilement accessibles, il semble en revanche qu'il n'y ait pas beaucoup de paires éducatrices formées, issues de ces lieux reculés. Cela ne contribue pas toujours à réduire les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural en matière d'accès à la formation et à l'information. Pour corriger ces disparités, il conviendrait, de veiller à chaque fois que cela est possible, à choisir aussi des paires éducatrices même dans les milieux difficilement accessibles, surtout lorsqu'il y a dans ces milieux des groupements bénéficiaires de l'appui aux AGR.

### **4.3. L'impact des actions**

#### ***4.3.1. Pour les bénéficiaires directs du Projet***

Les changements induits dans la vie, dans l'environnement, dans les comportements des femmes et des filles bénéficiaires sont difficiles à déceler si peu de temps après la fin du Projet et dans un laps de temps aussi court que celui de la mission d'évaluation finale. Néanmoins, certains changements peuvent être notés.

En matière de formation, d'information et de sensibilisation, on note certains éléments qui témoignent de l'appropriation par la population du message de prévention :

- Demande de plus en plus forte de préservatifs masculins,
- Promptitude de beaucoup de paires formées ou des gens simplement informées à vouloir faire le test de dépistage volontaire.

Dans tous les cas, la difficulté de mesurer avec l'impact réel des actions de formation, d'information et de sensibilisation d'un Projet comme celui-ci réside aussi dans le fait que, l'impact ne se mesure pas à partir des indicateurs se rapportant exclusivement au VIH. Il se mesure aussi sur d'autres indicateurs comme la diminution des Infections Sexuellement Transmissibles, IST, la diminution des grossesses non-désirées ou des grossesses précoces, etc. Sur ce dernier point des grossesses précoces, par exemple, les coutumes, les habitudes et les comportements sociétaux sont variables d'un coin à l'autre du territoire. Dans la Lékoumou où le Projet n'a malheureusement pas pu déployer ses activités, la question des grossesses précoces se pose semble-t-il avec beaucoup plus d'acuité qu'ailleurs. Dans l'approche de son discours en matière de prévention, le Projet doit de fait constamment s'ajuster afin de répondre aux spécificités et aux réalités du terrain.

En ce qui concerne la création des centres des femmes et des filles, il semble que pour le moment, les cyberespaces constituent un élément qui a beaucoup impacté la vie de la cité et des gens. Lieux de convergence où se croisent garçons et filles, élèves et jeunes cadres, fonctionnaires et personnels du secteur marchand, les cyberespaces offrent aussi aux gens une véritable fenêtre sur le monde dans ces villes où il n'y a pas d'autres cybercafés. On peut toutefois regretter le fait que le nombre limité d'ordinateurs et le débit extrêmement lent finissent parfois par rebuter et décourager les gens.

En matière d'appui aux AGR, divers éléments témoignent de l'impact que le Projet a pu avoir sur la vie des personnes et sur les dynamiques sociétales et culturelles. En se lançant dans des AGR avec les microcrédits du Projet, certaines femmes ont pu améliorer leur ordinaire. La vente de la récolte ou des jus de fruits fabriqués a par exemple permis à certaines femmes de payer les frais de scolarité de leurs enfants. Certaines femmes ont pu acquérir des outils plus élaborés que les outils traditionnels fabriqués localement qu'elles utilisaient jusque là. Avec des outils de meilleure facture, elles ont gagné un peu de confort et ont pu réduire tant que faire ce peut la pénibilité de leur travail. Dans certains groupements, l'appui du Projet a permis de développer la pratique de l'épargne : chaque membre a un compte-épargne alimenté par la vente des produits de leur travail collectif. Le Projet a permis d'expérimenter à certains endroits de nouvelles cultures, de nouvelles semences ou des boutures améliorées plus résistantes ou plus productives. Grâce à lui, de nouvelles techniques ou de nouveaux savoir-faire ont été introduits : semis en ligne, nécessité d'entretenir des pépinières, par exemple.

Mais le Projet a aussi engendré de nouvelles dynamiques sociétales insoupçonnées. Certaines femmes racontent par exemple que leurs maris sont fiers d'elles et qu'ils

envisagent même, eux aussi, de créer leurs propres groupements. Les AGR ont aussi contribué à renforcer la culture associative, et aider à prendre conscience de ses contraintes et de ses implications. La présidente de l'un des groupements appuyés expliquait par exemple que le jour où elle partait rembourser l'emprunt contracté, certains membres de son groupement étaient sceptiques. Elles pensaient que la présidente allait tout simplement garder cet argent pour elle. La présidente a alors eu l'idée de contraindre une jeune fille membre du groupement à l'accompagner et à assister à la remise de l'argent, en qualité de témoin. Et lorsque les deux femmes sont rentrées et que le témoin a confirmé que l'argent avait bien été rendu, les femmes qui s'étaient montrées incroyables et sceptiques ont alors pris conscience de ce que la vie associative voulait dire. Elles ont réalisé que les engagements pris collectivement impliquaient des obligations et des devoirs.

Un autre élément témoignant de l'impact du Projet est le fait que ce dernier a parfois servi de levier d'amorçage pour d'autres prêts. Il y a des groupements qui en effet ont pu bénéficier de l'appui d'autres projets (en l'occurrence le PDARP), parce qu'ils avaient au préalable bénéficié de l'appui du Projet. Cette marque de confiance dans la capacité des groupements à rembourser le crédit contracté suscite l'espoir de nombreuses femmes qui se sentent ainsi valorisées dans leur être et renforcées dans leur estime de soi. On peut raisonnablement penser qu'une femme qui se sent valorisée, qui a de l'estime de soi, et qui en plus peut gagner un peu d'argent pour améliorer l'ordinaire, céderait plus difficilement aux sollicitations d'un homme qui voudrait avoir avec elle des relations sexuelles non-protégées pour une modique somme d'argent.

#### **4.3.2. Pour les bénéficiaires indirects du Projet**

Les 3 ONG d'appui, ADR, AMA et AEMO figurent parmi les principaux bénéficiaires indirects du Projet. Elles ont signé des contrats de 6 ou 12 mois qui les engageaient à appuyer le VNU sur des activités listées dans leurs contrats respectifs, ou voir même, pour AEMO, à effectuer certaines tâches et à assurer des responsabilités qui, dans autres départements, relèvent du VNU. Les activités contractualisées varient quelque peu d'un contrat à l'autre. Mais il s'agit en règle générale notamment de l'organisation des communications sociales, des journées ouvertes, des conférences-débats, des formations des filles en informatique, des formations par les paires et leur supervision, etc., de l'identification des groupements bénéficiaires appuyés pour les AGR, du recouvrement des crédits, de la sensibilisation au niveau des établissements scolaires, de la tenue et de l'entretien des cybers, etc. Agri-Congo était le 4<sup>ème</sup> bénéficiaire indirect du Projet. Sa mission était d'apporter des conseils techniques d'expert aux groupements des femmes bénéficiaires du Projet, dans le cadre de leurs AGR. Pour toutes les 4 organisations, les contrats ont été proposés par le Projet et acceptés par elles, sans qu'il y ait au préalable une mise à plat des activités pour lesquelles elles s'engageaient et sans qu'un Plan de Travail Annuel ou Semestriel ait été élaboré et discuté d'un commun accord. Il en a résulté

quelques incompréhensions de part et d'autre sur l'étendue des tâches et des responsabilités de chacune des organisations. La totalité des sommes promises aux contrats n'ayant pas encore été intégralement versée pour les 4 organisations, on ressent un certain attentisme teinté de découragement. En termes de retombées et d'impact, il paraît difficile d'affirmer que le Projet a contribué au renforcement des capacités de ces organisations. Certes, les personnes de ces organisations qui ont eu à gérer les activités du Projet ont quelque peu conforté leur expérience en matière de gestion des projets. Par ailleurs, certaines de ces personnes ont pu tirer profit du Projet en travaillant sur les ordinateurs des centres, et ont donc eu l'opportunité d'accéder à internet, alors que leur ONG ne disposait pas de telles possibilités. Mais en termes de renforcement général de capacités, notamment de capacités de négociation et/ou de programmation, le Projet n'a pas véritablement impacté ces organisations. L'enseignement qui ressort de cela est cette leçon générale qui veut que pour produire des bons résultats, un projet doit être conçu en étroite concertation avec les bénéficiaires. A l'avenir, il serait opportun de discuter et de négocier d'un commun accord le plan de travail annuel ou semestriel avec ces ONG afin de les amener à prendre une pleine conscience de ce à quoi elles s'engagent et de renforcer ainsi leurs capacités de négociation et/ou de programmation.

#### **4.4. La pérennité des acquis**

##### ***4.4.1. La pérennité des acquis du Projet dans son aspect général***

L'OPDAS-FCA, le PNUD et l'équipe du Projet ont fait un formidable et constant travail de plaidoyer auprès des autorités dans une perspective d'appropriation et de pérennisation des acquis du Projet. Ce dernier s'inscrit dans la politique nationale du Ministère en charge de la promotion de la femme qui œuvre notamment à la construction des centres des femmes et des filles, à la sensibilisation et la mobilisation des femmes sur la lutte contre le VIH/SIDA et à l'appui aux AGR des femmes. Le Projet s'inscrit également dans le Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA qu'il appuie à bien des égards. Ce faisant, le Projet remplit ainsi parfaitement les critères d'appropriation et d'alignement prônés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et qui sont des préalables à la durabilité à terme, et donc à la pérennisation des acquis.

Les pouvoirs publics se sont aussi impliqués dans le Projet et l'ont accompagné, lui donnant ainsi un ancrage institutionnel fort qui plaide en faveur de la pérennité des acquis. Les services de l'Etat ont en effet été impliqués à tous les niveaux. Cette implication s'est d'abord traduite par la contribution financière de l'Etat à la construction et à l'équipement des centres des femmes et des filles d'Ewo et celui de Kinkala, comme cela a déjà été abondamment souligné. Pour le centre de Sibiti, le nouveau préfet s'est d'ores et déjà engagé à trouver une solution pour que le centre puisse être érigé dans la ville lorsque le Projet reviendra. On retrouve aussi l'implication de l'Etat dans la promptitude avec laquelle les différents corps et

services étatiques ont participé à la mise en œuvre et/ou au suivi des activités. Au niveau national, le Ministère en charge de la promotion de la femme préside le comité de pilotage du Projet auquel participe aussi le CNLS. Au niveau local, les préfets et sous-préfets, les directions départementales du Ministère en charge de la promotion de la femme, les présidents des conseils départementaux, les UDLS, etc., ont répondu présents quand ils étaient sollicités pour faciliter le déroulement et l'exécution du Projet. Ils ont aussi participé aux instances du Projet (comités d'approbation des groupements bénéficiaires des AGR, supervision conjointes, etc.). Tous ces éléments montrent que les différentes autorités de l'Etat se sont mises en position d'appropriation des acquis du Projet. Elles ont ainsi créé des conditions favorables nécessaires à la pérennisation de ces acquis.

Dans un futur plus ou moins proche, il va néanmoins se poser la question de la viabilité et du devenir des centres des femmes et des filles mis en place dans le Projet. En tant que lieux d'information et d'orientation, les centres ont vocation à s'intégrer dans le système socio-sanitaire et à travailler avec divers interlocuteurs. En fonction de ses besoins, une personne qui passe par le centre, pourra être, par exemple, orientée vers une clinique juridique pour des conseils ou une prise en charge de nature juridique, vers un Centre de Santé Intégré, CSI, pour un dépistage volontaire du VIH, vers la direction départementale de la promotion de la femme pour une formation, etc. On voit donc qu'il ya des passerelles, des liens, des partenariats à imaginer et à bâtir avec toutes ces diverses institutions pour viabiliser et pérenniser les centres. Pour le moment, les centres sont appuyés par le Projet. Ils génèrent quelques rentrées d'argent en faisant payer les services qu'ils offrent (internet, photocopies). Leur fonctionnement est calqué sur le modèle de gestion communautaire des institutions locales créées avec l'appui du PNUD selon lequel, grosso modo, un comité de gestion dans lequel se retrouvent notamment le VNU et l'ONG d'appui est censé gérer chaque centre. Pour l'avenir, le statut des centres reste à définir et leur modèle d'organisation, de fonctionnement et de financement reste à inventer. Le Projet devant de toute façon s'arrêter un moment donné, chacun devra prendre ses responsabilités afin de ne pas laisser dépérir ces belles réalisations. Mais dès aujourd'hui, il nous semble qu'il y ait une opportunité à saisir à certains endroits. Dans le cadre de la mise en œuvre du Round 9 du Fonds Mondial, par exemple, il est prévu de mettre en place des endroits où les jeunes-relais ciblés par le projet pourraient se retrouver pour organiser les activités, participer à la projection de film, etc. Il pourrait être opportun que les UDLS, responsables de coordination de la réponse apportée à la lutte contre le VIH/SIDA au niveau local, ainsi que les responsables du Projet se rapprochent pour étudier ensemble la possibilité d'utiliser les infrastructures des centres existants afin d'y organiser certaines activités du R9. Dans un contexte de rationalisation des ressources et dans une perspective d'harmonisation, de responsabilité mutuelle et de complémentarité, de tels rapprochements doivent être recherchés et imaginés à chaque fois que cela est possible.

A travers cette suggestion, c'est la question de la coordination de la réponse nationale à la lutte contre le VIH/SIDA qui est soulevée. Cette réponse nationale ne sera pleinement efficace et efficiente que si les responsables en charge de sa coordination, à tous les niveaux, jouent pleinement le rôle dont ils sont investis.

#### ***4.4.2. La pérennité du Projet en ce qui concerne plus spécifiquement les Activités Génératrices de Revenus***

En ce qui concerne les AGR, une touche supplémentaire a été apportée à l'implication des autorités de l'Etat au Projet à travers le travail d'accompagnement et d'appui-conseil des chefs des secteurs agricoles. Les relations de partenariat entre Agri-Congo et le Projet s'étant quelque peu distendues, il semble que le Projet se soit retourné vers les chefs de secteur agricole pour apporter un appui aux groupements dans leurs AGR. Il semble également que le degré d'implication des chefs de secteurs agricoles n'ait pas été le même dans tous les districts. Dans certains districts en effet, les autorités préfectorales (en l'occurrence le sous-préfet), ont vraiment suivi le Projet de près, donnant une dimension supplémentaire à l'implication de l'Etat et donc à l'appropriation des acquis du Projet par les pouvoirs publics. L'un des exemples les plus caractéristiques de cette implication supplémentaire des pouvoirs publics dans le Projet est celui de ce groupement appuyé par le Projet, qui a été très innovant en matière de bonnes pratiques agricoles, avec un potentiel de développement vraiment prometteur. Séduit par l'expérience de ce groupement, le sous-préfet du lieu, suit et accompagne le groupement et son projet de près. Mais mieux encore, il voudrait faire de cette expérience une vitrine. Il prévoit de faire venir les gens d'autres villages de son district pour qu'ils viennent voir le travail de ce groupement, qu'ils viennent s'y former, y apprendre et s'en inspirer de manière à disséminer partout sur le territoire, les techniques et les savoir-faire de ce groupement exemplaire. Il nous semble que cette idée de mettre en lumière des choses qui marchent bien, pour servir d'exemple à d'autres, constitue assurément une bonne pratique qu'il conviendrait de promouvoir car l'exemple a une vertu. C'est un moteur de changement qui peut véritablement faire bouger les choses, et amener les gens à adopter des changements surtout lorsqu'ils y voient un intérêt immédiat.

Dans le cas de ce groupement exemplaire dont il est question ici, le crédit obtenu de la part du Projet a servi à financer un système d'adduction d'eau pour l'arrosage des cultures. Mais ce crédit n'était pas suffisant pour réaliser la totalité de l'ouvrage, tel que le groupement l'aurait voulu. Un autre groupement a investi l'argent emprunté dans la formation d'un cheptel. Mais le crédit obtenu n'était pas suffisant pour financer la construction d'un enclos digne de ce nom. Quelque temps après, le cheptel a été décimé par les chiens errants. On peut multiplier ce type d'exemples qui montrent que l'appui du Projet a souvent permis d'amorcer un mouvement, de commencer certaines choses. Mais la pérennisation des acquis nécessite souvent que ces groupements continuent d'être appuyés et qu'ils bénéficient des

investissements supplémentaires. Le Projet ayant des ressources limitées, la question qui se pose ici est celle de savoir s'il vaut mieux distribuer de petits crédits à un plus grand nombre de groupements, ou lorsque la situation le justifie, donner un crédit plus important aux groupements avec des potentialités plus élevées, quitte à priver d'autres groupements des petits crédits dont ils auraient pu bénéficier. La réponse à la question n'est pas simple. L'idée de donner plus de moyens à certains groupements à fortes potentialités, nous semble cependant pleinement justifiée, surtout lorsque les résultats obtenus peuvent servir d'exemple, de vitrine à d'autres. Comme cela vient d'être dit précédemment, l'exemplarité est une vertu. Parfois les gens ont besoin de voir pour être convaincus, pour changer. N'est-ce pas une idée qui sous-tend la mise en place des Villages du Millénaire soutenus par le PNUD dans le cadre de son appui à la réduction de la pauvreté et du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement ?

La pérennisation des acquis du Projet se pose aussi en termes d'organisation de l'écoulement et de la commercialisation de la production. Le partenariat avec Agri-Congo prévoyait que l'institut apporte aussi son appui aux groupements en matière d'écoulement et de commercialisation de la production. Certains groupements ont pu vendre leur production aux halles Agri-Congo du marché Total à Brazzaville, d'autres ont vendu leur production par d'autres voies. De manière générale, le problème auquel les groupements étaient confrontés est la difficulté dans les moyens de transport, compte tenu de l'état de certaines routes. L'Etat a entrepris des grands travaux de réfection des routes dans le cadre de la politique de municipalisation accélérée. Cela va sans aucun doute améliorer les conditions d'écoulement de la production à certains endroits et ainsi contribuer à pérenniser les acquis du Projet.

#### **4.5. L'efficience du Projet**

Comme cela a été dit précédemment, la mission d'évaluation n'a pas été à même de déterminer de manière pertinente quelle somme a été utilisée pour financer quelle activité ou quel produit. Même en se basant sur les rapports d'audit financier et comptable du Cabinet Ernst & Young – KPMG, la mission n'a pas pu réussir à opérer une désagrégation des dépenses et leur ventilation activité par activité ou produit par produit. En effet, dans le rapport 2010 du cabinet, par exemple, on distingue bien ce qui a été dépensé pour l'aménagement des centres, pour la prise en charge économique et pour la gestion du Projet, sans plus de précision. Pour le rapport 2009 en revanche, aucune distinction de ce genre n'est opérée. Seule la somme globale des dépenses est indiquée sans aucune ventilation. En tout état de cause, les rapports d'audit financier et comptable certifient à chaque fois que l'état des dépenses présente fidèlement, dans tous ses aspects significatifs, les dépenses engagées.

Dès lors, on se contentera de relever ici que le Projet a tiré profit de certaines opportunités qui ont permis de ne pas faire certaines dépenses ou de dépenser

moins. Ces opportunités ont contribué de faire en sorte qu'un maximum de résultats soit obtenu pour un minimum de ressources dépensées. Parmi ces opportunités, on peut citer les faits que :

- Le système de centralisation des achats au PNUD permet de regrouper les achats de plusieurs projets ou programmes de manière à réaliser des économies d'échelle.
- Le Projet a bénéficié des apports de l'OPDAS-FCA pour équiper les centres en outils de communication. On fait allusion ici notamment à toutes ces affiches qui ornent les murs des centres des femmes et des filles et qui sont des affiches de sensibilisation qui n'ont pas été créées expressément dans le cadre du Projet, mais dans le cadre des campagnes antérieures de l'OPDAS.
- Le Projet a tiré profit des ressources de son environnement, de son ancrage institutionnel et de la volonté réelle des services de l'Etat d'accompagner la mobilisation des femmes dans la lutte contre le VIH/SIDA, ce qui au final lui a permis d'éviter de faire certaines dépenses. A titre d'illustration, les formateurs des paires éducateurs n'ont pas eux-mêmes été formés ni recyclés au sein du Projet. Ils avaient déjà reçu une formation sur la formation à l'éducation par les pairs avant d'intervenir dans le Projet. De même, les outils didactiques utilisés pour la formation des paires éducatrices (fiches d'orientation) et pour la communication sociale (fiches pratiques) ne sont pas des réalisations du Projet. On peut également relever le fait que lors de la démission du VNU du Pool, l'UDLS a en quelque sorte assuré l'intérim à titre gracieux, jusqu'à ce que l'ONG d'appui ne prenne la relève.
- Le Projet s'est appuyé sur les ONG d'appui pour réaliser des activités à un coût moindre. Les ONG d'appui ont été amenées à réaliser diverses tâches pour un coût moindre que si ces tâches avaient été réalisées par l'unité de gestion du Projet. L'efficacité du Projet n'en a été qu'améliorée.

En définitive, il se confirme que si les partenariats tissés dans le Projet (partenariat PNUD-OPDAS ; partenariat Projet-ONG d'appui), le bon ancrage institutionnel du Projet ou encore la volonté réelle des pouvoirs publics de soutenir la lutte des femmes, ont été des éléments déterminants en matière d'efficacité du Projet ou de pérennisation de ses acquis, ils l'ont également été en matière d'efficacité du Projet.



## Chapitre 5 :

# CONSTATS, DIAGNOSTICS ET LECONS APPRISES - RECOMMANDATIONS

Ce 5<sup>ème</sup> et dernier chapitre reprend et (re)formule les considérations conclusives qui sont d'ores et déjà apparues soit explicitement, soit en filigrane dans les développements qui précèdent. Il met en évidence quelques éléments contribuant à répondre de manière plus ramassée aux questions de l'évaluation. Ce sont d'une part les constats, les diagnostics et les leçons apprises, et d'autre part les recommandations.

### 5.1. Constats, Diagnostics et Leçons

Les constats sont des situations que l'on peut observer à l'occasion de la mise en œuvre du Projet. A partir de ces situations de fait, la mission a cherché à tirer certaines conclusions qui peuvent être lues de deux manières. Lorsque ces conclusions sont lues de manière contextualisée, c'est-à-dire qu'elles sont lues sous la lunette du Projet ici évalué, elles apparaissent comme des diagnostics sur la mise en œuvre et l'exécution du Projet. Lorsqu'elles sont lues de manière complètement décontextualisée, c'est-à-dire sans les lunettes du présent Projet, elles apparaissent alors comme des leçons apprises, valables certes pour le présent Projet, mais également pour d'autres interventions, et notamment pour les futures interventions. A chaque constat répond donc un diagnostic, une leçon apprise.

***Constat 1*** : *Les objectifs initiaux de réalisation des actions ont été en très grande partie atteints, et parfois dépassés bien que le Projet n'ait pas finalement été mis en œuvre dans les 4 départements*

En matière de formation de paires éducatrices, de soutien économique aux Activités Génératrices de Revenus, le Projet a tenu toutes ses promesses et au total plus de 10.000 femmes et filles ont été touchées. 2 constructions nouvelles vont être finalement obtenues pour abriter les centres des femmes et des filles, alors même que le Projet n'envisageait pas forcément au départ la construction de nouveaux bâtiments.

***Diagnostic/Leçon 1*** : *Un bon et constant plaidoyer du Projet s'appuyant sur un partenariat stratégique équilibré permet d'obtenir des résultats tangibles*

C'est grâce au partenariat PNUD-OPDAS qui a permis de mobiliser des ressources tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, et au plaidoyer à tous les niveaux (central et local) que le Projet a pu atteindre les résultats obtenus.

**Constat 2** : *Le Projet a permis de former, d'informer et de sensibiliser des milliers des femmes et des filles qui connaissent désormais ce qu'est le VIH/SIDA, même si le Projet ne comportait pas l'organisation d'un volet Dépistage volontaire*

En l'absence d'un volet dépistage volontaire et d'enquêtes CAP qui auraient pu permettre de mesurer les changements dans les comportements des personnes sensibilisées en début et en fin de Projet, la contribution de ce dernier en matière de réduction du risque d'infection au VIH reste difficile à apprécier avec plus de précision. L'efficacité du Projet reposait du coup sur la qualité des messages relayés dans les formations et les campagnes d'information et de sensibilisation.

**Diagnostic/Leçon 2** : *Les messages de prévention du VIH/SIDA porteront encore plus de fruits s'ils sont couplés et complétés avec des messages (ou le cas échéant des actions) de promotion du dépistage volontaire.*

La connaissance de son propre statut sérologique est un élément qui permet à une personne de prendre la pleine conscience de sa situation et d'influer sur son comportement dans une perspective de réduction du risque d'infection au VIH. Les messages de prévention doivent faire une part utile à la promotion du dépistage volontaire.

**Constat 3** : *La promotion d'un leadership féminin a permis de mobiliser les femmes et les filles face à cette pandémie qui les touche au premier plan*

Avec 4,7% contre 3,8% chez les hommes, les femmes sont plus infectées par le VIH/SIDA. Elles sont plus vulnérables que les hommes face à la pandémie pour des raisons diverses et variées : statut général des femmes dans la société, pesanteurs de certaines traditions qui poussent certaines jeunes filles vers des grossesses précoces, comportements à risque des hommes (refus de mettre le préservatif, violences sexuelles), faculté pour les hommes de transmettre plus souvent le virus aux femmes, plutôt que l'inverse, etc.

**Diagnostic/Leçon 3** : *le leadership féminin en matière de lutte contre le VIH/SIDA ne sera véritablement efficace et efficient au final que s'il est sous-tendu par des impératifs de santé publique, à l'exclusion de toute autre considération.*

Si la réponse communautaire qui consiste pour le Projet à s'adresser aux femmes et aux filles, à leur réserver le bénéfice des actions mises en œuvre, si ce principe ne doit pas être remis en cause, en revanche dans son application pratique, il conviendrait de ne pas systématiquement et automatiquement écarter les hommes et les garçons du bénéfice du Projet dans un contexte où les ressources affectées à la lutte contre le VIH/SIDA risquent de s'amoinrir. Pour que la séroprévalence régresse effectivement, elle doit baisser aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

**Constat 4** : *Si on met de côté la relation partenariale PNUD-OPDAS, les autres partenaires avec lesquels le Projet a contractualisé ne semblent ni enthousiastes, ni pleinement satisfaits dans leurs relations contractuelles respectives avec le Projet.*

Le Projet a proposé des contrats aux organisations chargées de l'appuyer sans que les termes des contrats aient été véritablement négociés et que les actions aient été programmées d'un commun accord dans un plan de travail annuel ou semestriel. Le partenariat avec Agri-Congo est en souffrance depuis un certain temps et les relations sont au point mort. Les groupements appuyés n'ont pas pu bénéficier de l'expertise de l'Institut tout au long du Projet. Les résultats du Projet s'en sont trouvés affectés. Les ONG d'appui ne semblent pas enthousiastes et sont dans une position d'expectative.

**Diagnostic/Leçon 4** : *Les bénéficiaires directs ou indirects du Projet bénéficient d'autant plus de celui-ci qu'ils sont pris en compte dans la définition et la formulation des actions à mettre en oeuvre*

La non-mise à plat des obligations auxquelles s'engageaient les organisations d'appui au Projet, l'absence d'élaboration commune d'un plan de travail ainsi qu'un suivi distant des relations contractuelles n'ont pas permis véritablement de renforcer les capacités des organisations partenaires.

**Constat 5** : *Les autorités de l'Etat à tous les niveaux se sont impliquées dans le Projet en le soutenant et en participant aux diverses actions ou instances mises en place, et même parfois en suivant de très près la mise en oeuvre des actions.*

Le Projet a bénéficié d'un ancrage institutionnel fort, traduisant une réelle volonté des pouvoirs publics de s'approprier les acquis du Projet. Mais le statut, le modèle d'organisation, de fonctionnement et de financement des centres pour femmes et filles mis en place, par exemple, restent encore à définir.

**Diagnostic/Leçon 5** : *La pérennisation des acquis du Projet suppose non seulement un ancrage institutionnel fort au préalable, mais aussi que les autorités de l'Etat, à tous les niveaux, jouent pleinement leur rôle pour s'approprier les acquis du Projet.*

Les centres pour femmes et filles ne pourront, par exemple, être viables et pérennes que si les conseils départementaux, les directions départementales de la promotion de la femme, les UDLS, etc., se les approprient, c'est-à-dire qu'ils les intègrent dans leurs plans d'actions respectifs, en tant qu'institutions du système culturel et socio-sanitaire local.

**Constat 6** : *Le Projet a introduit des cultures nouvelles dans des endroits où elles n'étaient pas connues, mais la production pas pu être commercialisée*

A Etoro, on a introduit la culture du niébé et du soja pour l'alimentation du bétail. Mais la production a pourri sur pied, la population ne l'ayant pas récolté au moment opportun

**Diagnostic/Leçon 6** : *Si une innovation introduite dans le cadre d'un projet n'est pas soutenue et accompagnée de manière adaptée, elle risque de ne pas prendre*

Parce qu'elle change la manière de faire des gens, l'innovation a besoin de temps pour prendre. Elle doit de ce fait être accompagnée et soutenue de manière appuyée et adaptée jusqu'à ce qu'elle soit complètement intériorisée.

## 5.2. Recommandations

Les Recommandations ci-après constituent des pistes indicatives que la mission d'évaluation soumet à la réflexion de l'ensemble des acteurs du Projet. Elles n'ont pas nécessairement vocation à être complètes car plus que quiconque, les acteurs du Projet sont les mieux placés pour apporter les correctifs nécessaires face aux difficultés identifiées. Ces recommandations sont des suggestions d'ordre général qui expriment chacune une finalité, un objectif à atteindre. A chaque recommandation, il peut être associé plusieurs mesures précises qu'il conviendrait de prendre pour tendre vers la finalité.

### Au bailleur de fonds initial

#### **Recommandation 1 :**

**Poursuivre et accentuer les efforts pour soutenir financièrement les actions de prévention qui s'inscrivent dans l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST au Congo**

### Aux Autorités congolaises

#### **Recommandation 2 :**

**Poursuivre les efforts financiers et l'appropriation des acquis, et accroître et renforcer les capacités en matière de coordination de la réponse**

- Poursuivre les efforts financiers en faveur de la construction et de l'équipement des centres pour femmes et filles afin de soutenir la mobilisation engagée dans une réponse communautaire adaptée à la prévention du VIH/SIDA chez les femmes et les filles
- Accroître et améliorer les capacités (des organes), et les outils de coordination de la réponse au VIH/SIDA à travers notamment l'animation et la vivification des groupes ou des commissions thématiques tant au niveau national qu'au niveau local, en vue d'une concertation réelle de tous les acteurs

- Participer à une large démarche concertée pour préciser le statut communautaire, le mode d'organisation, de fonctionnement et de financement des centres pour femmes et filles mis en place dans le cadre du Projet
- Appuyer les centres mis en place afin de les viabiliser et de les pérenniser, par des subventions appropriées et/ou l'organisation en leur sein des activités appropriées

**Recommandation 3 :**

**Redéfinir et accompagner l'évolution de la mission et du rôle des pairs éducateurs en général, à la lumière des missions et du rôle des jeunes-relais du Projet Fonds Mondial Round 9**

- Redéfinir le contenu de la formation et la mission du pair éducateur en y intégrant une mission générale de suivi et d'accompagnement des pairs dans la communauté d'origine
- Adapter la formation des pairs éducateurs en conséquence, notamment en y incorporant des thématiques supplémentaires comme la vulnérabilité et le dépistage

**Au PNUD et à l'OPDAS**

**Recommandation 4 :**

**Poursuivre le plaidoyer, la recherche et la mobilisation des fonds, chacun en ce qui le concerne et notamment le PNUD vers l'extérieur du pays et l'OPDAS auprès des autorités nationales**

**Aux Acteurs de mise en œuvre et d'exécution du Projet**

**Recommandation 5 :**

**Organiser la pérennisation des acquis du Projet**

- Se rapprocher des UDLS pour négocier la réalisation de certaines activités du Projet R9 Fonds Mondial dans les centres des femmes et des filles
- Conduire les concertations nécessaires pour déterminer le statut des centres des femmes et des filles, leur modèle d'organisation, de fonctionnement et de financement

- Conduire les consultations nécessaires auprès de tous les services de l'Etat, les organisations de la société civile, etc. pour promouvoir les centres et envisager les partenariats possibles et établir une programmation des activités des centres

**Recommandation 6 :**

**Développer des pratiques et des outils de management et de gestion axés sur l'amélioration des résultats**

- Faire intervenir davantage de personnes vivant avec le VIH dans les campagnes de sensibilisation, à chaque fois que cela est possible, et établir des partenariats avec leurs organisations représentatives
- Ouvrir le bénéfice du Projet aux garçons et aux hommes pour certaines activités du Projet en considération des préoccupations de santé publique
- Organiser les campagnes d'information et de sensibilisation en anticipant sur les questions et les problèmes posés au niveau du dépistage volontaire, et en organisant en quelque sorte le parcours de la sensibilisation vers le dépistage volontaire
- Organiser la formation et la mission des paires éducatrices en en faisant des véritables relais communautaires qui doivent notamment soutenir et accompagner les personnes qui désirent faire un dépistage volontaire, étant entendu qu'eux-mêmes doivent être moralement et psychologiquement soutenus
- Renforcer les capacités des CSI à qui revient la responsabilité de réaliser le dépistage volontaire, sans oublier les CSI privés avec mission de service public
- Intégrer dans les sessions de formation des paires éducatrices, des femmes et des filles des groupements appuyés situés dans les zones reculées et difficiles d'accès afin de corriger les disparités entre villes et villages en matière d'accès à la formation et à l'information,
- Associer davantage les formateurs dans la supervision des paires éducatrices lorsque ces dernières forment les paires
- Fixer et caler le calendrier de remboursement des crédits contractés sur les périodes de récolte
- Appuyer davantage les AGR ayant une forte capacité de développement pour l'exemple et pour en faire des véritables moteurs de développement et des vitrines

- Organiser la mise en lumière des exemples de projets des groupements ayant particulièrement bien marché
- Organiser et encourager le partage et l'échange d'expériences entre personnes et entre groupements
- Clarifier les missions et les responsabilités des organisations partenaires d'appui en établissant d'un commun accord leurs plans de travail avant de signer les contrats, envisager ensemble des solutions face aux problèmes rencontrés, et les informer constamment du déroulement du Projet
- Adopter la même trame de présentation pour les rapports périodiques d'activités ; et pour présenter les activités réalisées, se caler sur les Indicateurs Objectivement Vérifiables prévus dans le cadre logique du Projet.

## Annexes

### Annexe 1 :

#### Chronogramme des activités de la mission, Rencontres et visites

Date et Lieu	Activités/Personnes
11/04/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de contacts avec Madame Nadège ZOULA, Point Focal Genre VIH/SIDA et Mr Eloi KOUADIO IV, Représentant Résident au Congo</li> </ul>
12/04/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception de la documentation</li> </ul>
13/04/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des documents</li> </ul>
16/04/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec Mr Martin YABA, Responsable de la Composante Multisectorielle au Conseil National de Lutte contre le Sida</li> </ul>
18/04/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Oyo ;</li> <li>• Arrivée à Oyo</li> </ul>
19/04/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Ewo</li> </ul>
19/04/2012 Ewo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée à Ewo ;</li> <li>• Conception du plan de travail ;</li> <li>• Civilités à Mr Denis ATSONGO, Secrétaire Général du Département de la Cuvette Ouest ;</li> <li>• Entretien avec le Groupement WEMEY, bénéficiaire d'AGR à EWO ;</li> <li>• Entretien avec Mr Marien Lazard OKIENE, Volontaire des Nations Unies et Directeur du Centre des Femmes et des Filles d'Ewo</li> </ul>
20/04/2012 Ewo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec Mme Angélique ONOUNGA, Directrice Départementale de la Promotion de la Femme dans la Cuvette Ouest ;</li> <li>• Entretien avec l'Unité Départementale de Lutte contre le SIDA dans la Cuvette ouest : Mr Ben Borja NIANGA (Responsable Suivi et Evaluation et Coordonateur par Intérim), Mr Laude Césaire AMBANOU (Responsable Appui Nutritionnel), Mr René IBATA (Responsable Administratif et Financier) et Mr Gadet ONGOULI (Secrétaire) ;</li> <li>• Départ pour Etoumbi</li> </ul>
Etoumbi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée à Etoumbi ;</li> <li>• Entretien avec le Groupement BANA MABELE ;</li> <li>• Départ pour Ewo.</li> </ul>
21/04/2012 Ewo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée à Ewo ;</li> <li>• Entretien avec Mr Marcel ONGOUORO, Médecin-Chef de l'hôpital d'Ewo ;</li> <li>• Entretien avec Mr Louis NGAMBARA, Directeur Départemental de la Santé dans la Cuvette Ouest ;</li> <li>• Entretien avec le personnel du Centre de Santé Intégré d'Ewo ;</li> <li>• Entretien avec les élèves filles du Collège Technique Agricole (C.E.T.A.) d'Ewo ;</li> <li>• Entretien avec élèves garçons du Collège Technique Agricole</li> </ul>



	<p>(C.E.T.A.) d'Ewo ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec les pair-éducatrices formées par le Projet ;</li> <li>• Entretien avec l'équipe dirigeante de l'Association pour le Développement Rural (A.D.R.), ONG d'appui au projet à Ewo;</li> <li>• Entretien avec le pool des formateurs</li> </ul>
22/04/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Gamboma ;</li> <li>• Arrivée à Gamboma</li> </ul>
23/04/2012 Gamboma	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du plan de travail ;</li> <li>• Civilités à Mr Félicien ANDZIA, Maire de GAMBOMA ;</li> <li>• Entretien avec Mr Roger NOUH-BEY, Formateur des pair-éducatrices ;</li> <li>• Entretien avec les élèves filles du Lycée Henry LOPES de Gamboma ;</li> <li>• Entretien avec les élèves garçons du Lycée Henry LOPES de Gamboma ;</li> <li>• Entretien avec Mr Christian KOUYAKABA, Volontaire des Nations Unies (V.N.U.) à Gamboma</li> </ul>
24/04/2012 Gamboma	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le groupement d'Etoro ;</li> <li>• Entretien avec le personnel du Centre de Santé Intégré de Gamboma 1 ;</li> <li>• Entretien Mr Benjamin NGAKONO, Médecin-Chef de l'Hôpital de Gamboma ;</li> <li>• Entretien avec Mme Ida OKOUANA MONGA, pair-éducatrice formée par le projet ;</li> <li>• Entretien avec l'équipe dirigeante de l'Association Monde Action (A.M.A.) ONG d'appui au projet à Gamboma.</li> </ul>
25/04/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Djambala ;</li> <li>• Arrivée à Djambala</li> </ul>
25/04/2012 Djambala	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec Mr IBOMBO, Président du Conseil Départemental des Plateaux ;</li> <li>• Civilités à Mr YOKA, Secrétaire Général du Département des Plateaux ;</li> <li>• Entretien avec Mr Jean-Firmin BOUZANGA, Responsable d'Appui Institutionnel (R.A.I.) à l'Unité Départementale de Lutte contre le Sida (U.D.L.S.) aux Plateaux ;</li> <li>• Entretien avec Mme Germaine INKO-NTSOUEYA, Directrice Départementale de l'Intégration de la Femme ;</li> <li>• Départ pour Brazzaville ;</li> <li>• Arrivée à Brazzaville.</li> </ul>
26/04/2012 Brazzaville	Préparatifs pour la deuxième phase de la mission
27/04/2012 Kinkala	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Kinkala ;</li> <li>• Arrivée à Kinkala ;</li> <li>• Conception du plan de travail ;</li> <li>• Entretien avec Mr Blaise NKOUKA, Coordonateur du Projet pour le compte de l'Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.), ONG d'appui au Projet à Kinkala.</li> </ul>
28/04/2012 Louingui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec les membres du groupement LE VILLAGE de Kinsélé;</li> <li>• Entretien avec le Sous-préfet de Louingui ;</li> <li>• Entretien avec Mme Béatrice HOULOULA, pair-éducatrice formée par</li> </ul>

	le Projet.
28/04/2012 Kinkala	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec Mr Augustin Armel MATONA, Responsable de l'Appui Institutionnel (R.A.I.) à l'Unité Départementale de Lutte contre le Sida au Pool</li> </ul>
29/04/2012 Loumo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Loumo ;</li> <li>• Arrivée à Loumo ;</li> <li>• Civilités au Chef de Cabinet du Sous-Préfet de Loumo ;</li> <li>• Entretien avec le Groupement Nsalasani ;</li> <li>• Départ pour Yanga (District de Boko)</li> </ul>
29/04/2012 Yanga (Boko)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée à Boko</li> <li>• Entretien avec le Groupement des Producteurs de Yanga ;</li> <li>• Départ pour Kinkala ;</li> <li>• Arrivée à Kinkala</li> </ul>
30/04/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Nkayi ;</li> <li>• Arrivée à Nkayi.</li> </ul>
1 <sup>er</sup> /05/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Sibiti ;</li> <li>• Arrivée à Sibiti ;</li> <li>• Conception du plan de travail</li> </ul>
02/05/2012 Sibiti	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civilités au Chef de Cabinet du Maire de Sibiti ;</li> <li>• Entretien avec le personnel du CSI d'Indo ;</li> <li>• Entretien avec Mr Abraham HEMILEMBOLO, Coordonateur de L'UDLS dans la Lékoumou ;</li> <li>• Entretien avec le Personnel de l'Hôpital de Référence de Sibiti ;</li> <li>• Entretien avec Mme Nina MBOYO, Responsable de l'ONG AZUR Développement ;</li> <li>• Entretien avec Mr André OVU, Préfet du Département de la Lékoumou ;</li> <li>• Entretien avec Mme Marie-Florence MINENGUI, Directrice Départementale de la Promotion de la Femme</li> </ul>
03/05/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Nkayi ;</li> <li>• Arrivée à Nkayi</li> </ul>
04/05/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ pour Brazzaville</li> <li>• Arrivée à Brazzaville</li> <li>• Finalisation du Rapport d'avancement</li> </ul>
05/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du Rapport d'avancement</li> </ul>
07/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le Dr Benjamin ATIPO, Coordonateur du projet et un des Responsables d'OPDAS-CONGO</li> </ul>
08/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du Rapport</li> </ul>
11/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec l'Ingénieur Yacoub TANDOUKA, Chargé des projets à AGRI-CONGO ;</li> <li>• Entretien avec Mme NTINO, Point Focal du projet au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Promotion de la Femme au Développement.</li> </ul>
14/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le Dr DZABATOU, Responsable du Programme National de Lutte contre le SIDA</li> </ul>

17/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien avec les superviseurs du projet pour préparer la restitution</li></ul>
18/05/2012 Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"><li>• Restitution de l'évaluation du projet</li></ul>

**Annexe 2 :**  
**Principaux documents mis à disposition**

<b>N°</b>	<b>TITRE</b>
01	Rapport d'activités du projet 2008
02	Rapport d'activités du projet 2009
03	Rapport d'activités du projet 2010
04	Rapport d'activités du projet 2011
05	Rapport d'audit du projet 2009
06	Rapport d'audit du projet 2010
07	Rapport de mission de supervision du projet, mission du 09 au 17 mai 2011, Mlle GOZZO Elza
08	Document présentatif du projet
09	Cadre Stratégique National de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2009-2013, Volume 1
10	Cadre Stratégique National de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2009-2013, Volume
11	Enquête de séroprévalence et sur les indicateurs du Sida du Congo ESIC-I
12	Fiches pratiques du prestataire de communication sociale en réponse au VIH/SIDA
13	Fiches d'orientation pour l'animation des sessions d'éducation par les pairs destinées au pair-éducateur